

AR Prefecture

017-211700281-20240328-DEL23_280324-DE
Reçu le 04/04/2024
Publié le 04/04/2024

ANNEXES



TABLE DES ANNEXES

- Cartes des périmètres des quartiers
- Détermination des orientations du Contrat de ville
- Conventions TFPB
- Convention Intercommunale d'Attribution
- Crédits d'investissement Agglomération - programmation financière 2019-2023
- Crédits d'investissement Etat - programmation financière 2016-2023
- Contributions CPAM et indicateurs
- Liste des sigles

Cartes des périmètres des quartiers

Département : Charente-Maritime

Commune(s) : La Rochelle

Quartier : Mireuil

Quartier prioritaire de la politique de la ville

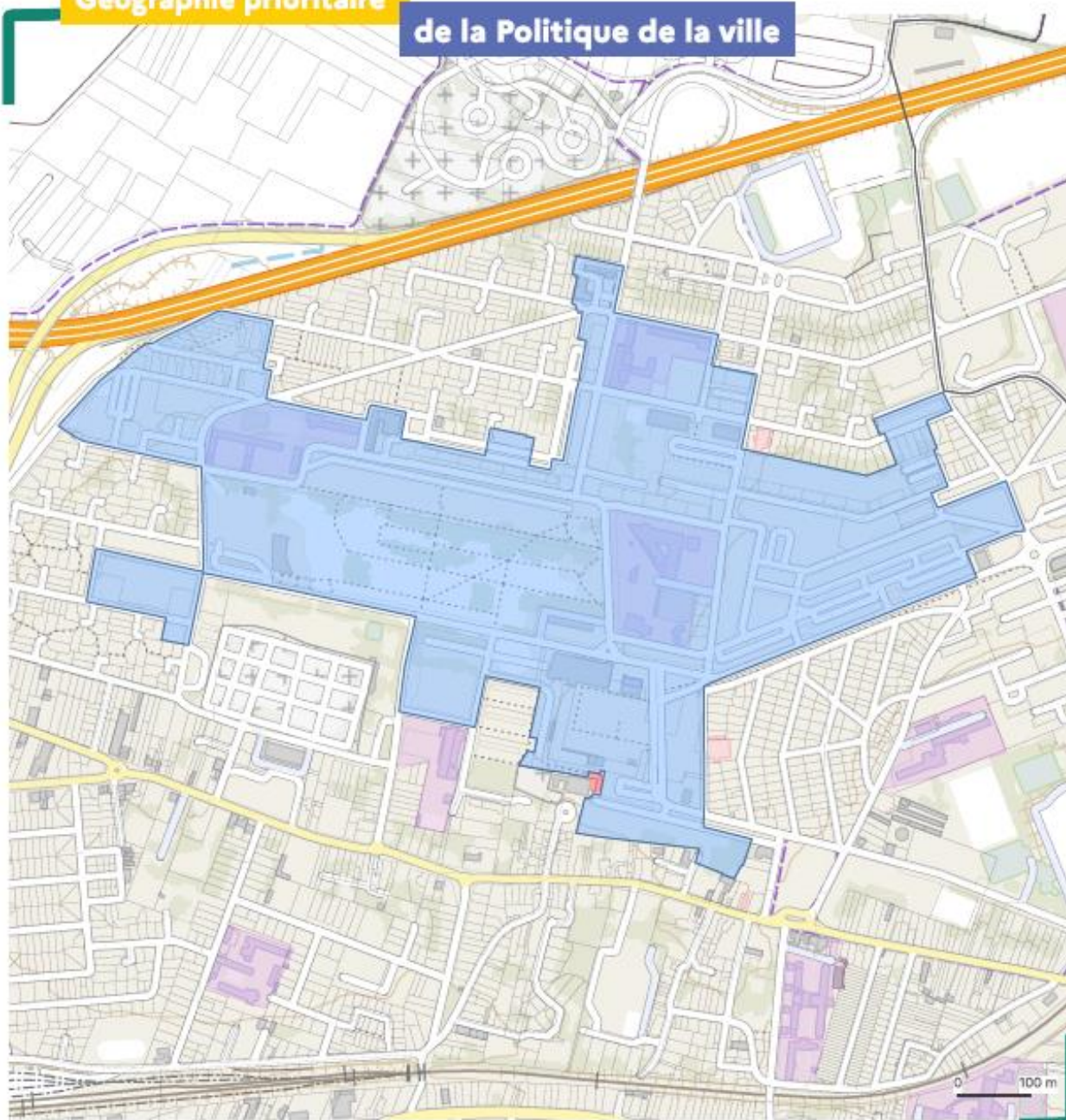
Lorsque la limite du quartier est une voie publique, celle-ci est réputée en milieu de voie.




Les périmètres des quartiers sont visés à l'article du décret n° 2023-1314 en date du 28 décembre 2023.



Géographie prioritaire

de la Politique de la ville



 quartier prioritaire  limite communale  parcelle

Pour télécharger la carte : <https://sig.ville.gouv.fr>Sources : ANCT, 2023 ; IGN, 2023 •
Réalisation : Cartographie PADT ANCT 12/2023

Département : Charente-Maritime

Commune(s) : La Rochelle

Quartier : Port-Neuf

Quartier prioritaire de la politique de la ville

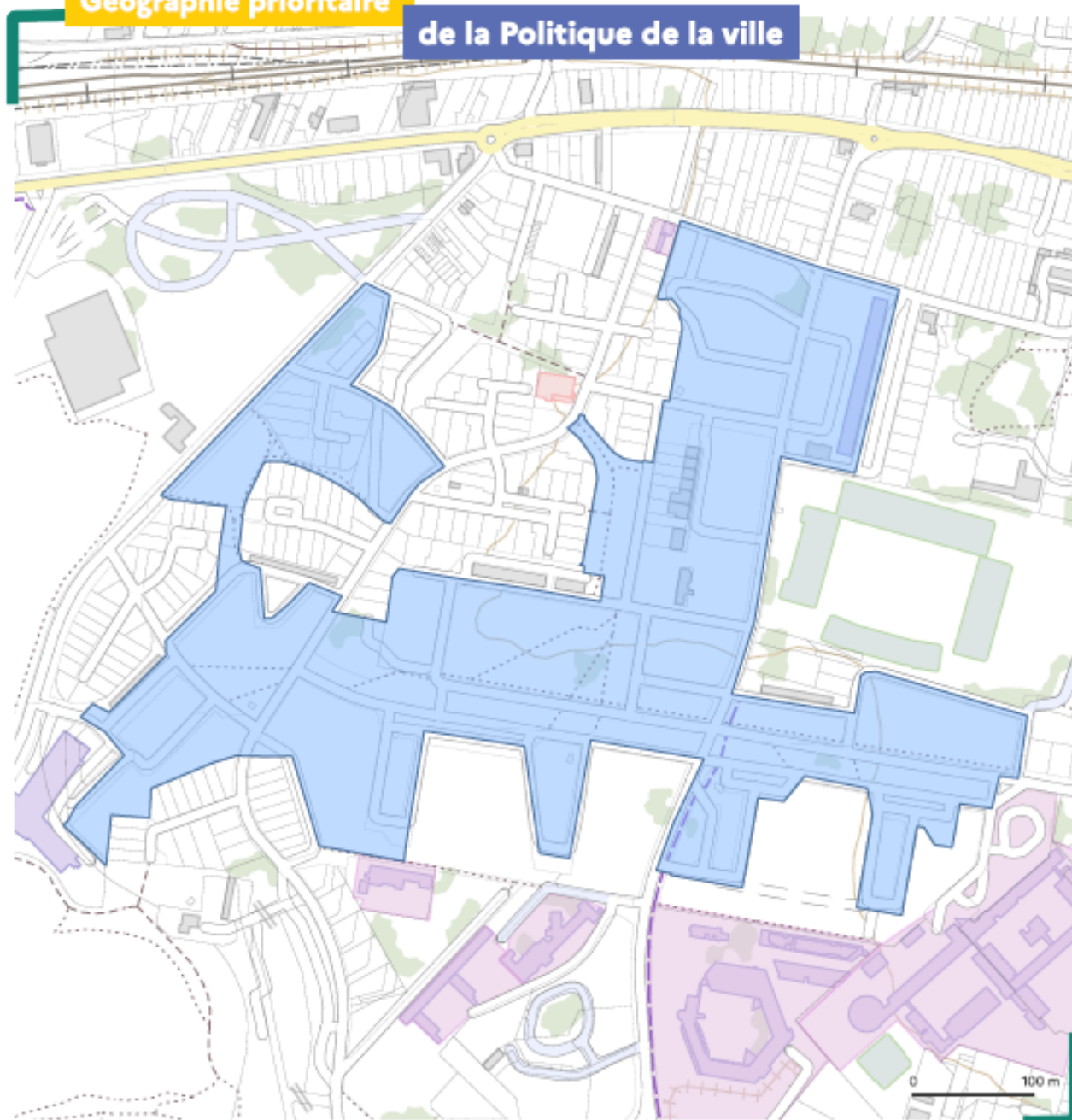
Lorsque la limite du quartier est une voie publique, celle-ci est réputée en milieu de voie.

Les périmètres des quartiers sont visés à l'article du décret n° 2023-1314 en date du 28 décembre 2023.



Géographie prioritaire

de la Politique de la ville



■ quartier prioritaire — limite communale — parcelle

Pour télécharger la carte : <https://sig.ville.gouv.fr>

Sources : ANCT, 2023 ; IGN, 2023 -
Réalisation : Cartographie PADT ANCT 12/2023

Département : Charente-Maritime

Commune(s) : La Rochelle

Quartier : Villeneuve-les-Salines

Quartier prioritaire de la politique de la ville

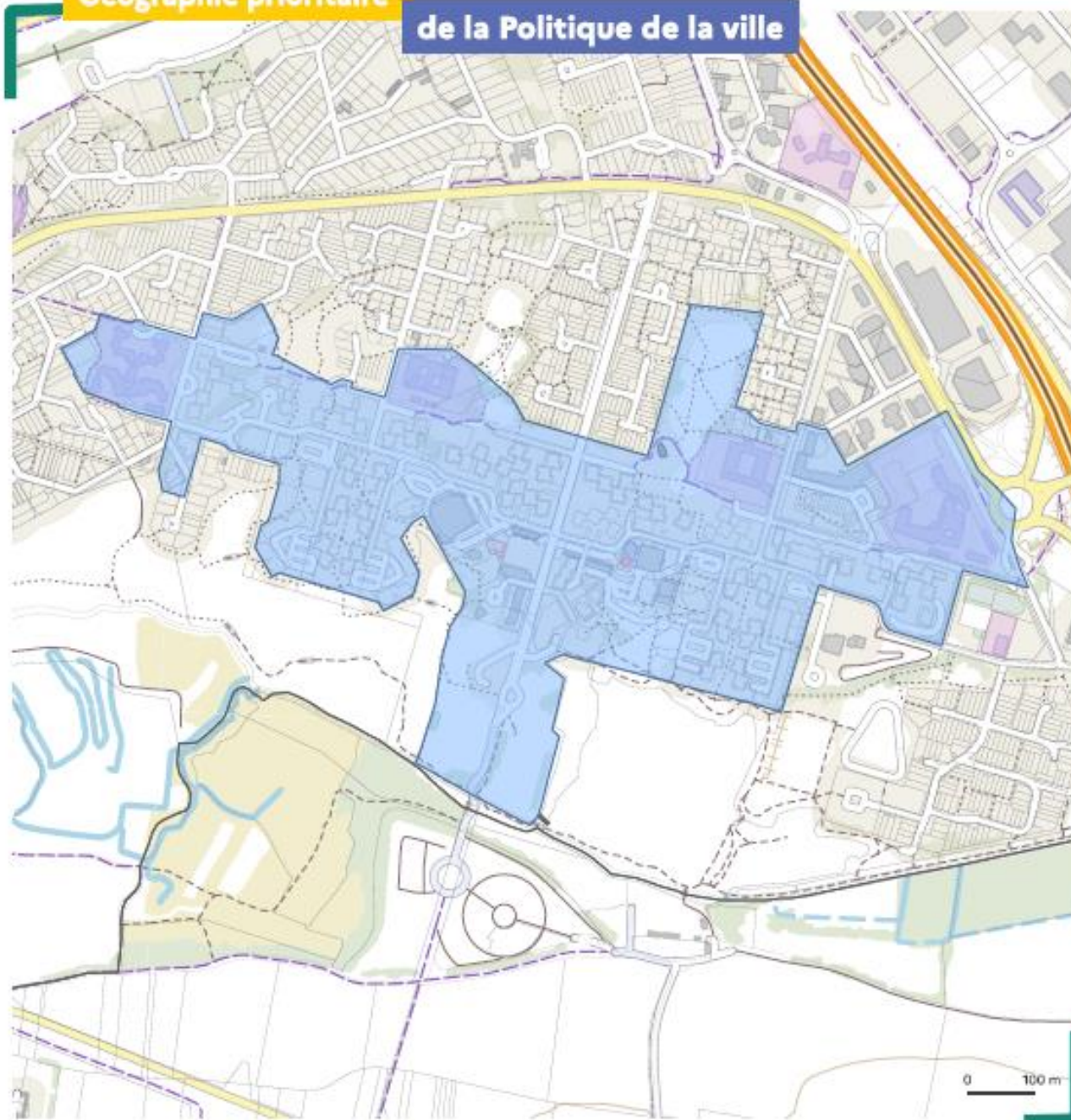
Lorsque la limite du quartier est une voie publique, celle-ci est réputée en milieu de voie.

Les périmètres des quartiers sont visés à l'article du décret n° 2023-1314 en date du 28 décembre 2023.



Géographie prioritaire

de la Politique de la ville



■ quartier prioritaire — limite communale — parcelle

Pour télécharger la carte : <https://sig.ville.gouv.fr>

Sources : ANCT, 2023 ; IGN, 2023 -
Réalisation : Cartographie PADT ANCT 12/2023

Cartographie Quartier Pierre Loti Aytré



Cartographie Laleu - La Pallice Les Sablons, les Chirons Longs les bâtiments S et les Guiardes



Cartographie Cité Louise Magnan



Cartographie Secteurs identifiés du Centre-ville de La Rochelle

3 IRIS Marché, Mairie, Préfecture



Détermination des orientations du Contrat de ville

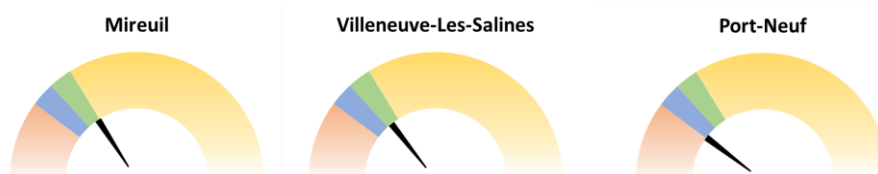
DIAGNOSTIC ENJEUX ET OBJECTIFS

A partir de l'état des lieux statistique et de la connaissance du territoire du Comité de suivi, **cinq grandes priorités** ont été définies pour mener un travail de réflexion, co-construit avec les partenaires. Ce travail a permis d'identifier les problématiques et de définir les axes d'orientation du contrat de ville et ses objectifs.

1. Priorité : Santé

Rappel statistique :

La proportion de la population bénéficiaire de la CSS (Complémentaire Santé Solidaire) non participative est particulièrement élevée à Mireuil (32%) et à Villeneuve-Les-Salines (29%). La moyenne de La Rochelle est de 12%. La médiane des QPV français est de 26%, ce qui signifie que la proportion de la population bénéficiaire de la CSS non participative est plus importante, à Mireuil notamment, que dans la plupart des autres QPV français. Les 3 QPV de La Rochelle concentrent 40% des bénéficiaires de la CSS non participative de la ville.



Éléments positifs issus des ateliers partenaires :

Les acteurs soulignent l'offre importante en matière de santé sur le territoire, les services de soins à domicile notamment.

Certains dispositifs ont également été évoqués comme des forces pour le territoire en matière de santé, notamment la médiation santé ou encore le programme sport contre la sédentarité et l'obésité.

Le travail étroit avec les bailleurs est également cité.

Éléments négatifs issus des ateliers partenaires :

L'accès aux droits et à la santé sont des problèmes majeurs. Malgré les forces de l'offre médicale, de nombreux freins ne permettent pas à toute la population un accès efficace aux soins.

Le manque d'informations a été évoqué, les habitants ne savent pas toujours comment accéder aux différents dispositifs.

Les critères "rigides" d'inclusion dans les dispositifs excluent une partie du public fragile (ceux qui ne rentrent pas dans les critères).

Les acteurs notent une forte hausse des problèmes psychiques.

La médiation santé est une réponse intéressante mais qui est « débordée ».

Les périmètres géographiques, « qui excluent les poches de pauvreté et créent des inégalités entre les quartiers », sont évoqués.

L'accès aux soins (spécialistes) peut être limitée également par les difficultés de transport.

Enjeux et objectifs :

Priorité	Enjeux	Objectifs opérationnels
Santé	Favoriser la prévention et la détection	Favoriser le travail partenarial Mener un travail spécifique sur les problèmes de santé mentale
	Améliorer l'accès aux soins	Améliorer l'information Faciliter la mobilité Favoriser le travail partenarial Développer les dispositifs existants Mailler le territoire en créant de nouvelles structures

2. Priorité : Emploi

Rappel statistique :

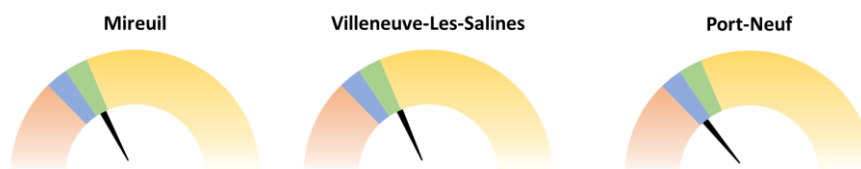
Les 3 QPV contiennent un peu plus de 5% des établissements de la commune. Pour rappel ces 3 quartiers contiennent 16% des habitants de La Rochelle. La grande majorité de ces établissements n'ont pas de salarié (cela représente 98% des établissements de Port-Neuf par exemple). La moyenne communale est de 74%. Environ 10% des créations d'établissements sont localisées dans les 3 QPV. On compte par exemple 96 créations à Mireuil. Parmi ces créations, 84% sont des micro-entreprises. C'est une proportion nettement plus élevée que la moyenne communale (64%).

Le taux d'emploi des moins de 25 ans est faible dans le quartier Mireuil (22%) alors que les autres quartiers ont des taux à 34% pour Villeneuve-Les-Salines et 31% pour Port-Neuf. Globalement les taux d'emploi par âge sont plus faibles à Mireuil. Les 3 QPV concentrent 27% des contrats aidés de la commune. Ces contrats aidés ont fortement augmenté à Villeneuve-Les-Salines (+70%) et à Port-Neuf (+60%). Ce qui correspond à l'évolution moyenne de La Rochelle. En revanche, le quartier Mireuil a connu une diminution de 7% des contrats aidés entre 2020 et 2021. Les QPV de La Rochelle ont également des proportions d'emplois à durée limitée supérieures aux autres QPV français. La médiane nationale est de 25%, les quartiers de Mireuil (31%) et de Villeneuve-Les-Salines (31%) ont donc de fortes

proportions d'emplois à durée limitée : ces quartiers font partie des 25% des QPV français les plus concernés.

Au 31 décembre 2022, les demandeurs d'emploi (catégorie ABC) sont 867 à Mireuil, 616 à Villeneuve-Les-Salines et 246 à Port-Neuf. Les demandeurs d'emploi (cat ABC) situés dans les 3 QPV représentent 22% des demandeurs d'emploi de la ville de La Rochelle. Pour rappel la population des 3 QPV représentent 16% de la population de La Rochelle. Une forte proportion des demandeurs d'emploi sont bénéficiaires du RSA. Cela représente plus de 35% des demandeurs d'emploi sur les différents QPV. Il y a une forte surreprésentation de cette situation puisque la moyenne communale est de 22%.

La proportion de jeunes de 16 à 25 ans non scolarisés et sans emploi, est élevée à Villeneuve-Les-Salines (37% des jeunes entre 16 et 25 ans). C'est également le cas à Mireuil (35%). Cette proportion est moins élevée à Port-Neuf (28%) mais reste nettement supérieure à la moyenne de la ville (13%). Les proportions de jeunes de 16 à 25 ans non scolarisés et sans emploi sont plus élevées à Villeneuve-Les-Salines et à Mireuil que la médiane des QPV français (qui est de 31%).



Quartiers de fragilités :

- Les IRIS La Pallice et Les Minimes Tasdon ont des proportions de contrats à durée limitée autour de 20%.
- Les IRIS Aytré Sud et Laleu ont des proportions moins élevées (16%).
- Le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie ABC bénéficiaires du RSA est légèrement supérieur dans l'IRIS La Pallice (23%) et légèrement inférieur dans l'IRIS Les Minimes Tasdon (19%).

Éléments positifs issus des ateliers partenaires :

Le territoire rochelais est un bassin d'emploi fort, qui devrait permettre a priori, de nombreuses opportunités d'accès à l'emploi. Dans le même temps, les quartiers cités sont un vivier potentiel important de personnes actives.

Les acteurs soulignent le maillage efficace des partenaires de l'emploi dans les quartiers prioritaires.

Les événements liés à l'emploi et à l'insertion sont jugés nombreux.

Un changement de comportement des entreprises semble s'amorcer dans le recrutement selon les acteurs. Les problématiques de transports seraient par exemple de plus en plus prises en compte.

Éléments négatifs issus des ateliers partenaires :

Les acteurs ont souligné le manque d'attractivité de certains emplois. Ils soulignent également que les représentations du travail, que ce soit par les employeurs ou les employés, sont souvent stéréotypés.

La garde des enfants peut être un frein important pour trouver un emploi. Les problèmes familiaux de manière générale se répercutent sur la recherche d'emploi.

Les acteurs notent également une forte précarisation des demandeurs d'emploi.

L'accès à la formation pose également problème d'après les acteurs : les jeunes demandeurs d'emploi ont souvent du mal à se projeter et il y aurait globalement un manque de qualification de la population jeune.

L'accès à la langue pour rechercher un emploi est très important. Les personnes ne maîtrisant pas ou mal le français sont lourdement handicapés dans leur recherche de travail. Il est noté qu'il peut être difficile pour une personne de suivre des cours et formations après une journée de travail.

Les problèmes de mobilité sont un frein à l'emploi. Par exemple les horaires des transports en commun ne sont pas toujours adaptés à des horaires de travail, le coût du permis est souvent prohibitif, ... Les acteurs remarquent également une baisse de la maîtrise du vélo et peu de connaissances des dispositifs comme wimoov.

L'utilisation du réseau personnel est particulièrement importante dans la recherche d'emploi. Or les acteurs soulignent souvent l'absence de réseau des habitants des quartiers prioritaires pour l'accès à l'emploi (les coupant ainsi d'une part très importante des opportunités d'emploi du territoire).

Ils notent un manque de stabilité dans l'emploi (beaucoup d'emplois précaires).

Le manque de visibilité des dispositifs à destination des demandeurs d'emploi, ou le manque de connaissance des habitants, est relevé.

En lien avec les questions de santé, les fragilités mentales/psychiques sont des freins à l'emploi qui semblent augmenter ces dernières années (et peu prises en charge).

Enjeux et objectifs :

Priorité	Enjeux	Objectifs opérationnels
Emploi	Limiter les freins à l'emploi	Lutter contre les troubles psy Faciliter la garde des enfants Aider la mobilité Améliorer les compétences de bases (savoir être, français, ...)
	Lutter contre le non-recours	Développer les dispositifs existants Encourager la coordination des acteurs Détecter et raccrocher les NEET
	Encourager le dynamisme économique	Créer des liens entre les demandeurs d'emploi et les entreprises Mettre en avant les réussites des créateurs d'entreprises, des jeunes, des entreprises, ...

3. Priorité : Vie quotidienne, cadre de vie, sécurité

Eléments positifs issus des ateliers partenaires :

Les QPV de la Rochelle bénéficient d'un tissu associatif dynamique.

Il y a un certain ancrage historique des populations dans ces quartiers, avec une volonté d'y rester vivre (surtout à Villeneuve les Salines et Mireuil). Il y a de l'entraide entre les habitants, une implication, notamment des mères de famille, un bénévolat important, il existe un "bien vivre".

Les acteurs estiment que l'habitat est, globalement, de bonne qualité et que les quartiers sont bien entretenus.

Globalement les partenaires considèrent qu'il n'y a pas de sentiment d'insécurité généralisé dans les QPV de l'agglomération rochelaise. Ce sentiment peut tout de même exister mais uniquement dans certains cas particuliers, lors de regroupements ou sur certains lieux particuliers, à certains horaires, ...

Les acteurs soulignent l'apport très positif de la création de logements adaptés (habitat solidaire, studio, PRU).

Les quartiers sont « assez bien » pourvus en commerces de proximité, y compris sur le plan médical.

Sur Villeneuve les Salines la venue d'élèves habitant hors QPV sur le collège Fabre d'Eglantine est positive, permettant une mixité sociale.

La présence de population étrangère est importante dans ces quartiers, les acteurs observent souvent une forte volonté de réussite parmi cette population.

Eléments négatifs issus des ateliers partenaires :

La fragilité et les difficultés financières des familles monoparentales notamment sont mises en avant.

Il y a une concentration des difficultés socio-économiques dans ces quartiers. Le manque de mixité sociale est souligné, avec un habitat presque entièrement composé de logements sociaux.

Villeneuve et Port Neuf connaissent un vieillissement de leur population.

Il y aurait une certaine disparité dans le logement social sur l'agglomération, les prix des loyers pourraient varier significativement. Certains loyers pourraient atteindre 50% du revenu.

La crise du logement est forte, il est notamment difficile pour les familles nombreuses de trouver un logement.

La collaboration entre les différents acteurs pourrait être améliorée.

Il y aurait un manque d'information sur l'action locale sur Mireuil.

L'enclavement géographique est exprimé par les acteurs, en particulier pour Villeneuve les Salines.

Il est observé un départ de professionnels de santé, notamment à Mireuil. Il y aurait une inquiétude sur ce sujet.

Les acteurs observent une situation difficile autour de la place de la femme dans ces quartiers.

Les acteurs notent aussi de nombreux clichés envers ces quartiers, qui ne correspondent pas à la réalité.

Enjeux et objectifs :

Priorité	Enjeux	Objectifs opérationnels
Vie quotidienne, cadre de vie, sécurité	Favoriser le lien social	Créer des structures/lieux de vie sociale Créer des liens entre les territoires et entre les habitants Développer les pratiques sportives et culturelles
	Favoriser la mixité sociale et l'égalité Femme/Homme	Créer des liens entre les territoires et entre les habitants Renforcer la place de la femme (espace public, pratique d'activités, ...) Améliorer l'image des quartiers et de leurs habitants
	Renforcer le « bien-être »	Améliorer l'image des quartiers et de leurs habitants Renforcer le sentiment de sécurité
	Favoriser la transition écologique	Améliorer le cadre de vie Développer la mobilité
	Améliorer le recours aux droits et l'inclusion numérique	Informier les populations fragiles Faciliter l'usage numérique des services

4. Priorité : Petite enfance et parentalité (0-12 ans)

Rappel statistique :

La part de familles monoparentales parmi les familles est particulièrement importante à Mireuil (48%). Cette proportion est également élevée à Villeneuve-Les-Salines (43%) et à Port-Neuf (42%). La médiane des QPV français est de 33%. La proportion de monoparents sur les trois QPV est donc nettement supérieure à la plupart des autres QPV. Le nombre de monoparents a augmenté à Mireuil entre 2016 et 2021 (+57 familles monoparentales), alors que ce nombre a tendance à diminuer sur les autres quartiers (68 monoparents en moins à Villeneuve-Les-Salines, 23 à Port-Neuf).

Les familles nombreuses (au moins 3 enfants à charge) représentent 43% des couples allocataires à Mireuil et 40% à Villeneuve-Les-Salines. Ce sont des proportions nettement plus importantes que la moyenne de La Rochelle (27%) ou que Port-Neuf (17%). La situation de Port-Neuf est particulière : elle est nettement inférieure à la moyenne des QPV français. En effet cette moyenne est de 44.7%. La médiane des QPV est de 43.3%. Les situations de Mireuil et Villeneuve-Les-Salines sont donc dans les moyennes des QPV.

Eléments positifs issus des ateliers partenaires :

Les acteurs insistent sur l'importance du réseau autour de la parentalité. Le tissu partenarial est « dense et mobilisé ».

L'existence d'un réseau parentalité, piloté par le Centre Social Le Pertuis à Mireuil, tout comme le PRE et la Cité éducative, sont des atouts.

Le tissu associatif est très développé, « c'est une respiration pour les habitants ».

L'offre de services et d'actions est riche dans ces quartiers, notamment grâce aux financements de la Politique de la Ville.

Il existe une entraide, une solidarité importante entre les familles sur Mireuil (avec par exemple une forte mobilisation des mères de famille).

La diversité des structures d'accueil de loisirs qui promeuvent l'éducation populaire est également un atout.

Eléments négatifs issus des ateliers partenaires :

Les acteurs sont confrontés aux difficultés de pérennisation des actions impulsées, « les dossiers sont à refaire tous les 2 ans ». Cela entraîne un surcroît de travail pour monter les dossiers, peut créer une certaine concurrence entre les projets et rend incertaines les actions sur le moyen/long terme.

L'apprentissage du français pour les parents, sujet très important et transversal, est difficile. Il y aurait un manque d'offre.

Les moyens financiers manquent sur l'accompagnement numérique.

Il y aurait un manque de visibilité des dispositifs existants et parfois de coordination entre les acteurs.

Les acteurs soulignent la surreprésentation des familles monoparentales.

Les Relais Petite Enfance ne sont plus sur les QPV, ce qui pose un problème de mobilité.

Malgré l'offre de services, la mobilisation des familles reste difficile. Les familles sortent difficilement du quartier.

Il est observé un problème de parentalisation des enfants au collège : des aînés sont en charge des enfants plus jeunes, ce qui peut causer de l'absentéisme scolaire.

Les acteurs notent souvent une absence d'investissement des papas dans l'éducation des enfants.

La question du manque de lieux de rencontre, de vie sociale, est soulevée par les acteurs. Ils évoquent l'exemple sur Villeneuve les Salines, du Comptoir, qui était très bien identifié par les habitants et les associations.

Enjeux et objectifs :

Priorité	Enjeux	Objectifs opérationnels
Petite enfance et parentalité (0-12 ans)	Développer les modes de garde	Améliorer l'égalité de l'offre entre les territoires Développer les possibilités d'accueil (+ horaires atypiques)
	Développer le soutien à la parentalité	Encourager la communication et les démarches d'aller-vers Développer l'offre sur tous les quartiers Créer des actions innovantes pour aller chercher les parents les plus fragiles
	Lutter contre le cumul des difficultés	Encourager la mixité (sociale, de genre, ...) Améliorer l'accès aux droits des parents et des enfants

5. Priorité : Jeunesse, prévention et insertion (12-25 ans)

Rappel statistique :

Les populations des 3 QPV sont globalement plus jeunes que la moyenne de la population de La Rochelle. Les jeunes de moins de 25 ans représentent sont 30% (Port-Neuf) et 37% (Mireuil). Mais ces proportions de jeunes parmi la population sont plutôt faibles par rapport aux QPV français (la médiane des QPV est de 38% de moins de 25 ans). Mireuil correspond

ainsi à cette médiane, alors que Villeneuve-Les-Salines et Port-Neuf font partie des 25% des QPV français avec les plus faibles parts de jeunes de moins de 25 ans.

Le taux d'emploi des moins de 25 ans est faible dans le quartier Mireuil (22%) alors que les autres quartiers ont des taux à 34% pour Villeneuve-Les-Salines et 31% pour Port-Neuf.

Le taux de réussite au brevet est de 69% à Mireuil (en 2020/2021) et de 88% à La Rochelle. Mireuil présente une situation plus défavorable que la médiane des QPV français. Il apparaît une forte différence de réussite entre garçons et filles dans les QPV de La Rochelle. A Mireuil les garçons ont un taux de réussite de 58%, alors que les filles ont un taux de réussite de 75%. Cette situation se retrouve, dans de plus faibles proportions, à Villeneuve-Les-Salines (79% de taux de réussite des garçons, 86% pour les filles). La réussite au brevet est particulièrement faible à Mireuil (la médiane des QPV français est de 76% de réussite chez les garçons et 85% pour les filles). Depuis 2015, il apparaît une évolution positive chez les filles à Mireuil. En revanche les taux de réussite ont diminué chez les garçons sur tous les territoires (mais la diminution est plus forte à Mireuil : en 2015 75% des garçons ont réussi le brevet, contre 58% en 2021).

Réussite au brevet selon le sexe en 2020/21 (établissements publics)				
	Garçons		Filles	
	Nombre	%	Nombre	%
Mireuil	25	58,1	54	75,0
Villeneuve-Les-Salines	51	78,5	54	85,7
La Rochelle	359	85,3	397	89,6

La proportion de jeunes de 16 à 25 ans non scolarisés et sans emploi, est élevée à Villeneuve-Les-Salines (37% des jeunes entre 16 et 25 ans). C'est également le cas à Mireuil (35%). Cette proportion est moins élevée à Port-Neuf (28%) mais reste nettement supérieure à la moyenne de la ville (13%). Les proportions de jeunes de 16 à 25 ans non scolarisés et sans emploi sont plus élevées à Villeneuve-Les-Salines et à Mireuil que la médiane des QPV français (qui est de 31%).

Quartiers de fragilités :

- Dans l'IRIS Les Minimes Tasdon, 36% des habitants ont un niveau de diplôme supérieur au BAC. Cette proportion est seulement de 21% dans l'IRIS Aytré Sud.
- Environ 35% des habitants des IRIS Aytré Sud et La Pallice n'ont aucun diplôme (ou au maximum le brevet des collèges).

Éléments positifs issus des ateliers partenaires :

Il existe un maillage territorial local sur la prévention, avec un partenariat jugé efficace. De nombreuses structures seraient disponibles pour les jeunes, à la fois généralistes et spécifiques.

Ces quartiers ont une grande richesse associative, et il existe une culture du bénévolat.

Les acteurs notent une grande capacité d'intervention des acteurs de la jeunesse.

Il est noté une envie des jeunes d'œuvrer dans leurs quartiers, il existe un fort attachement aux quartiers. La jeunesse a des compétences à mettre en valeur. La créativité sur le territoire est mise en avant par les acteurs

Le développement du réseau jeunesse, avec notamment l'organisation « des petits-déjeuners », est un atout important.

Éléments négatifs issus des ateliers partenaires :

Malgré les moyens financiers et humains déployés dans les QPV, les inégalités sont toujours importantes dans les quartiers, voire plus importantes. Le taux de jeunes non scolarisés et sans emploi est élevé.

Les acteurs observent une perte d'ambition des jeunes et des orientations forcées. Il est difficile d'orienter les personnes sur certains secteurs qui n'attirent plus.

Les jeunes des QPV sont confrontés à une discrimination à l'embauche et à l'accès aux études. Il y a une certaine stigmatisation des jeunes sans emploi ni formation.

Il y a une perte de confiance de la jeunesse envers les institutions.

La complexité administrative est un frein important pour les jeunes dans l'accès aux dispositifs qui leur sont destinés.

Le logement et la mobilité sont des problèmes importants pour les jeunes.

Les acteurs s'interrogent sur la pérennité des partenariats (liés aux personnes impliquées dans les dispositifs).

Les dispositifs manqueraient de lisibilité pour les jeunes. Il y aurait également un manque de coordination.

Il est généralement supposé que les parents peuvent assumer financièrement les enfants qui n'ont droit à aucune aide, « ce qui est faux ». De plus, les jeunes sont souvent dans l'impossibilité de quitter le foyer parental.

Les acteurs constatent un manque de lieux en libre accès pour les jeunes, pour travailler, imprimer un CV, ...

Les acteurs évoquent le besoin de simplifier les échanges avec l'Éducation Nationale.

La jeunesse est un public fuyant, il est difficile d'entrer en contact avec la population jeune éloignée de l'emploi.

Sur Mireuil il existe des points de « deal », et parfois un sentiment d'insécurité lié à l'effet de groupes.

Les acteurs remarquent la présence d'enfants de plus en plus jeunes dans la rue (10-11ans).

La mixité sociale fait globalement défaut dans les quartiers. Il existe un certain « entre soi » des jeunes des QPV.

Il est observé une baisse de la participation des jeunes filles dans les pratiques sportives ainsi que leur représentation dans l'espace public.

Enjeux et objectifs :

Priorité	Enjeux	Objectifs opérationnels
Jeunesse, prévention et insertion (12-16 ans)	Faciliter l'insertion des jeunes	Faciliter l'emploi et la formation Faciliter le logement Faciliter la mobilité
	Lutter contre la précarité	Développer l'accès aux droits Développer l'information Améliorer l'accès aux soins

	Développer les pratiques sportives, culturelles et artistiques, et l'animation de la vie sociale	Encourager la mixité (sociale, de genre, ...) Encourager la participation des jeunes Mailler davantage le territoire
--	--	--

6. Priorités transversales

	Enjeux	Objectifs opérationnels
Priorités transversales	Faciliter la mobilité des habitants	
	Décloisonner les dispositifs	Faciliter la pérennisation des actions (projet pluriannuel, partenariat organisé entre structure et pas « entre personnes », ...) Améliorer le travail partenarial, la co-construction de projets, ... Travailler sur plusieurs quartiers, inclure des quartiers hors QPV

CONVENTION D'UTILISATION DE L'ABATTEMENT DE TFPB DE L'OPH DE LA CDA DE LA ROCHELLE

Etablie entre :

L'état, représenté par le préfet de la Charente-Maritime

La ville de La Rochelle, représentée par son Maire

La communauté d'agglomération, représentée par son Président

L'OPH CDA, représenté par son directeur Général.

AFIN D'AMELIORER LES CONDITIONS DE LA VIE QUOTIDIENNE DES HABITANTS DES QUARTIERS, L'ETAT, LA CDA DE LA ROCHELLE, LA VILLE DE LA ROCHELLE, L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA CDA DE LA ROCHELLE, TOUS SIGNATAIRES DU CONTRAT DE VILLE 20015 – 2020 DE L'AGGLOMERATION ROCHELAISE, CONVIENNENT PAR LA PRESENTE CONVENTION ANNEXEE AU CONTRAT DE VILLE DE L'UTILISATION DE L'ABATTEMENT DE TFPB.

LA CONVENTION DECLINE UN DIAGNOSTIC, UN PROGRAMME D'ACTIONS TRIENNAL RECONDUCTIBLE, EN COHERENCE AVEC LES OBJECTIFS DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE PILOTEE PAR LA MAIRIE DE LA ROCHELLE EN LIEN ETROIT AVEC LES MAIRIES DE PROXIMITE.

Quartier de Port-Neuf

PREAMBULE

Port-Neuf est un quartier résidentiel au bord de la mer. Il est composé de grands ensembles vieillissants, très espacés les uns des autres, de deux grandes places commerçantes et de petits pavillons. La répartition du foncier en fait un quartier à la gestion spécifique, en effet, sur tout le périmètre en politique de la Ville, une grande partie du foncier appartient au bailleur qui a donc une charge importante sur l'entretien extérieur des bâtiments (espaces verts et parking). L'Office Public de l'Habitat de la CDA est l'unique bailleur social du quartier de Port Neuf, il gère 1 411 logements (dont 929 en QPV).

Le montant prévisionnel de l'abattement TFPB est estimé à **162 000€**.



1. Résultats du diagnostic et objectif en lien avec la GUP

Dans le cadre de la construction du Contrat de Ville 2015-2020¹, les habitants du quartier ont été interrogés sur la qualité de leur cadre de vie, donnant ainsi des éléments de pré-diagnostic pour la construction de la convention d'abattement de la TFPB. Ces éléments ont été complétés par le diagnostic en marchant dont voici la synthèse. Le quartier de Port Neuf a également bénéficié d'un diagnostic territorial² qui permet aujourd'hui la construction d'un projet de quartier, dans lequel s'inscrira la Gestion Urbaine de Proximité.

La responsable de la Mairie de Proximité du secteur Ouest a invité différents partenaires le 24 novembre 2015 à la Maison de quartier de Port Neuf. Etaient présents : **le président du comité de quartier, les représentants des locataires (CNL), une animatrice du centre social (Maison de quartier), les médiateurs sociaux (ALPMS), le responsable de secteur OPH-CDA, la responsable de la Mairie de Proximité.** La balade urbaine a dû être annulée à cause de la tempête, les participants se sont réunis dans une salle de la maison de quartier afin de faire le tour « sur plan » des dysfonctionnements sur le quartier autour du patrimoine de l'OPH-CDA.

Les principaux dysfonctionnements partagés par les acteurs ont concerné en majorité des problématiques relevant des services de la Ville et de la CDA et donc s'inscrivant dans un cadre plus large que l'espace résidentiel. Néanmoins, les **problèmes de gestion des conteneurs enterrés** relèvent de l'articulation de la gestion des espaces résidentiels et des espaces publics. En effet, les conteneurs sont souvent mal utilisés (sacs poubelles trop grands) ou repérés comme lieux de dépôts d'encombrants.

La Ville de La Rochelle va mettre en œuvre une démarche de **GUP dite de « droit commun »** en s'appuyant sur l'expérience des Projets de Renouvellement Urbain de Mireuil et de St Eloi. Ainsi, début 2016, un diagnostic en marchant à l'échelle du quartier sera organisé, la convention qui en découlera prendra en compte les actions des bailleurs inscrites dans la convention d'abattement de la TFPB.

Une attention particulière devra être portée par le bailleur sur :

- Maintien du personnel de proximité
- Renfort de la qualité de service sur l'entretien des espaces extérieurs (finalisation des conventions d'entretien des espaces verts avec la Ville)
- Participation à la réflexion à mener sur le partage espace public / espace privé et les aménagements à envisager en matière de mobilier urbain (conteneurs enterrés)
- Désignation de référents GUP pour les instances de suivi et de pilotage
- Actions favorisant l'insertion professionnelle

¹ *Construisons l'avenir de Port Neuf - Consultation des habitants - CDV 2015 - 2020*

² *Analyse des besoins sociaux Laleu-La Pallice / Port-Neuf / La Rossignolette*

2. Identification des moyens de gestion de droit commun

Actions de gestion	Indicateurs	Hors QPV	En QPV
Entrée dans les lieux		2 044,13 €	2 608,39 €
Ascenseurs	contrat	1 244,10 €	1 216,60 €
	maintenance (coût par équipement)	661,15 €	198,00 €
Contrôles d'accès	contrat		
	maintenance (coût au logt)	256,58 €	12,04 €
Nettoyage des parties communes et abords	coût annuel au logt	417,76 €	357,89 €
Maintenances des parties communes et des abords	coût annuel au logt	38,49 €	39,17 €
Gardiennage et surveillance	nombre de gardiens/agents d'entretien pour 100 logts	1 pour 180 logts	1 pour 127 logts

3. Programme d'action faisant l'objet de l'abattement TFPB

Tableau en annexe

4. Modalités d'association des représentants des locataires

Les représentants des locataires seront invités à suivre la construction de la convention de Gestion Urbaine de Proximité à l'échelle du quartier. Ils feront partis de l'**équipe quartier**, chargée du suivi des actions.

5. Modalités de pilotage

La coordination de la Gestion Urbaine de Proximité est assurée à l'échelle de la Ville par un comité de pilotage Ville composé des élus des secteurs, des élus thématiques, du DGA Solidarité et Démocratie Locale et de la DGA Ecologie urbaine et Services techniques. Ils définissent une stratégie à l'échelle de la Ville, déclinée sur les différents quartiers. Le comité de pilotage est réuni une à deux fois par an.

L'aspect technique du projet à l'échelle de la Ville est assuré par une équipe-projet qui se réunit une fois par mois sous l'égide de la chef de projet GUP pour mettre en œuvre les actions transversales (qui concernent tous les quartiers). Elle est composée des Mairies de proximité, de l'Administration des services techniques, de la mission Politique de la Ville, de la mission Renouvellement Urbain, de la mission Concertation, de la direction Gestion de l'Espace Public, du service Santé Publique.

Plusieurs « équipes quartier » se réuniront tous les trois mois sous l'égide des responsables de mairies de proximité pour déterminer des enjeux locaux, construire un plan d'action dans lequel s'inscrivent notamment les actions des bailleurs, le suivre et en faire son évaluation. Ces groupes seront composés à géométrie variable en fonction des partenaires propres à chaque quartier. Parmi les principaux participants : le comité de quartier, le centre social, les représentants des locataires des bailleurs sociaux, le Conseil citoyen (en cours de constitution), l'OPH-CDA, la Régie de quartier Diagonales, l'Agence Locale de Prévention et de Médiation Sociale, la Police Municipale, le service Espaces Verts, le service Voirie, le service Déchets de l'Agglomération (CDA), le service Eclairage Public, les commerçants, le service des Sports...

6. Suivi, évaluation

Des conventions GUP seront établies par secteur (plusieurs quartiers) pour une durée de trois ans renouvelable. Des bilans annuels seront présentés au comité de pilotage GUP Ville et une synthèse des quartiers Politique de la Ville au comité de pilotage du Contrat de ville.

L'équipe-projet pour les actions transversales et les équipes quartiers pour les actions territorialisées, veilleront à définir les modalités d'évaluation pour chaque action envisagées.

Pour les actions des bailleurs liées à l'abattement de la TFPB, l'outil utilisé sera le tableau de la convention-type « REALISE ». Les tableaux seront présentés lors d'une réunion de bilan annuelle en présence des trois bailleurs (OPH, SAA, Habitat17), de l'Etat (DDTM), de la Communauté d'Agglomération (Politique de la Ville), de la Ville (GUP, PRU, Politique de la Ville). Cette rencontre permettra d'ajuster le programme d'actions en fonction de l'avancée du projet.

Quartier de Mireuil

PREAMBULE

Mireuil est un quartier d'habitat social construit dans les années 60 et totalement rénové dans le cadre du Projet de Renouvellement Urbain 2007-2013. Il est composé de grands ensembles implantés dans une configuration linéaire (front de rue), de deux grandes places (une commerçante et une populaire) de petits ensembles commerciaux et de pavillons. L'enjeu est aujourd'hui de maintenir la qualité des bâtiments et des espaces publics réhabilités. L'Office Public de l'Habitat de la CDA est l'un des deux bailleurs sociaux du quartier de Mireuil, il gère **1 211 logements**, tous dans le périmètre QPV.

Le montant prévisionnel de l'abattement TFPB est estimé à **273 000€**.

1. Résultats du diagnostic et objectif en lien avec la GUP

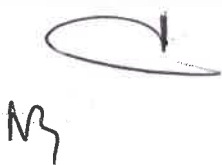
Dans le cadre de l'évaluation de la convention des Gestion Urbaine de Proximité et du diagnostic ACSE Place de l'Europe, les habitants du quartier ont été interrogés sur la qualité de leur cadre de vie, donnant ainsi des éléments de pré-diagnostic pour la construction de la convention d'abattement de la TFPB. Ces éléments ont été complétés par le diagnostic en marchant dont voici la synthèse. Le quartier de Mireuil bénéficie également d'un Plan Stratégique Local qui va permettre de poser les grandes lignes de l'après-PRU sur le quartier, dans lequel s'inscrira la Gestion Urbaine de Proximité.

Le responsable de la Mairie de Proximité de Mireuil a invité différents partenaires le 30 novembre 2015 à La Passerelle. Etaient présents : **un représentant des locataires de l'OPH-CDA, les médiateurs sociaux (ALPMS), le directeur de la régie de quartier Diagonales, le responsable de secteur OPH-CDA, le responsable de la Mairie de Proximité, la chef de projet PRU, la chef de projet GUP**. La balade urbaine a permis de faire le tour des dysfonctionnements sur le quartier autour du patrimoine des deux bailleurs.

Les principaux dysfonctionnements partagés par les acteurs ont concerné :

- La **gestion des conteneurs enterrés** : les conteneurs sont souvent mal utilisés (sacs poubelles trop grands) ou repérés comme lieux de dépôts d'encombrants.
- Les problèmes de **dépôts sauvages** (en dehors des points de collecte)
- Une **domanialité** à éclaircir (finir les échanges prévus dans le cadre du PRU)
- Problèmes de **tranquillité publique** aux abords des bâtiments Bossuet et Blaise Pascal

La Ville de La Rochelle va mettre en œuvre une démarche de **GUP dite de « droit commun »** en s'appuyant sur l'expérience des Projets de Renouvellement Urbain de Mireuil et de St Eloi. Ainsi, courant 2016, un diagnostic en marchant à l'échelle du quartier sera organisé, la convention qui en découlera prendra en compte les actions des bailleurs inscrites dans la convention d'abattement de la TFPB.

Handwritten signature and initials, possibly 'M3'.

Une attention particulière devra être portée par le bailleur sur :

- Maintien du personnel de proximité
- La sécurisation des halls d'immeuble en lien avec les réhabilitations programmées
- La sensibilisation à l'utilisation des conteneurs enterrés et au tri sélectif
- Désignation de référents GUP pour les instances de suivi et de pilotage
- Actions favorisant l'insertion professionnelle

2. Identification des moyens de gestion de droit commun

Actions de gestion	Indicateurs	Hors QPV	En QPV
Entrée dans les lieux		2 044,13 €	3 316,06 €
Ascenseurs	contrat	1 244,10 €	1 236,40 €
	maintenance (coût par équipement)	661,15 €	1 001,89 €
Contrôles d'accès	contrat		
	maintenance (coût au logt)	256,58 €	287,40 €
Nettoyage des parties communes et abords	coût annuel au logt	417,76 €	485,46 €
Maintenances des parties communes et des abords	coût annuel au logt	38,49 €	74,10 €
Gardiennage et surveillance	nombre de gardiens/agents d'entretien pour 100 logts	1 pour 180 logts	1 pour 93 logts

3. Programme d'action faisant l'objet de l'abattement TFPB

Tableau en annexe

4. Modalités d'association des représentants des locataires

Les représentants des locataires seront invités à suivre la construction de la convention de Gestion Urbaine de Proximité à l'échelle du quartier. Ils feront partis de l'**équipe quartier**, chargée du suivi des actions.

M3

5. Modalités de pilotage

La coordination de la Gestion Urbaine de Proximité est assurée à l'échelle de la Ville par un comité de pilotage Ville composé des élus des secteurs, des élus thématiques, du DGA Solidarité et Démocratie Locale et de la DGA Ecologie urbaine et Services techniques. Ils définissent une stratégie à l'échelle de la Ville, déclinée sur les différents quartiers. Le comité de pilotage est réuni une à deux fois par an.

L'aspect technique du projet à l'échelle de la Ville est assuré par une équipe-projet qui se réunit une fois par mois sous l'égide de la chef de projet GUP pour mettre en œuvre les actions transversales (qui concernent tous les quartiers). Elle est composée des Mairies de proximité, de l'Administration des services techniques, de la mission Politique de la Ville, de la mission Renouvellement Urbain, de la mission Concertation, de la direction Gestion de l'Espace Public, du service Santé Publique.

Plusieurs « équipes quartier » se réuniront tous les trois mois sous l'égide des responsables de mairies de proximité pour déterminer des enjeux locaux, construire un plan d'action dans lequel s'inscrivent notamment les actions des bailleurs, le suivre et en faire son évaluation. Ces groupes seront composés à géométrie variable en fonction des partenaires propres à chaque quartier. Parmi les principaux participants : le comité de quartier, le centre social, les représentants des locataires des bailleurs sociaux, le Conseil citoyen (en cours de constitution), l'OPH-CDA, la société d'HLM Atlantic Aménagement, la Régie de quartier Diagonales, l'Agence Locale de Prévention et de Médiation Sociale, la Police Municipale, le service Espaces Verts, le service Voirie, le service Déchets de l'Agglomération (CDA), le service Eclairage Public, les commerçants, le service des Sports...

6. Suivi, évaluation

Des conventions GUP seront établies par secteur (plusieurs quartiers) pour une durée de trois ans renouvelable. Des bilans annuels seront présentés au comité de pilotage GUP Ville et une synthèse des quartiers Politique de la Ville au comité de pilotage du Contrat de ville.

L'équipe-projet pour les actions transversales et les équipes quartiers pour les actions territorialisées, veilleront à définir les modalités d'évaluation pour chaque action envisagées.

Pour les actions des bailleurs liées à l'abattement de la TFPB, l'outil utilisé sera le tableau de la convention-type « REALISE ». Les tableaux seront présentés lors d'une réunion de bilan annuelle en présence des trois bailleurs (OPH, SAA, Habitat17), l'Etat (DDTM), de la Communauté d'Agglomération (Politique de la Ville), de la Ville (GUP, PRU, Politique de la Ville). Cette rencontre permettra d'ajuster le programme d'actions en fonction de l'avancée du projet.

M3.

Quartier de Villeneuve les Salines

PREAMBULE

Villeneuve est un quartier d'habitat social construit dans les années 70 au bord d'un espace naturel exceptionnel. Il est composé de grands ensembles organisés en îlots (les 200, les 400...) parcourus d'espaces verts. Une grande place et une allée de commerces constituent le cœur du quartier bientôt rénové dans le cadre du NPRU. Les franges du périmètre QPV sont occupées par de petits pavillons. Le grand enjeu du quartier sur les espaces extérieurs est de faire cohabiter la nature et l'urbain. La présence de trois bailleurs, se partageant quelquefois les mêmes îlots, est également spécifique au quartier. L'Office Public de l'Habitat de la CDA est l'un des trois bailleurs sociaux du quartier de Villeneuve, il gère 936 logements ou équivalent-logements, tous dans le périmètre QPV.

Le montant prévisionnel de l'abattement TFPB est estimé à **190 000€**.

1. Résultats du diagnostic et objectif en lien avec la GUP

Dans le cadre de la construction du Contrat de Ville 2015-2020³, les habitants du quartier ont été interrogés sur la qualité de leur cadre de vie, donnant ainsi des éléments de pré-diagnostic pour la construction de la convention d'abattement de la TFPB. Ces éléments ont été complétés par le diagnostic en marchant dont voici la synthèse. Le quartier de Villeneuve a également bénéficié d'un diagnostic territorial⁴ qui permet aujourd'hui la construction d'un projet de renouvellement urbain, dans lequel s'inscrira la Gestion Urbaine de Proximité.

La responsable de la Mairie de Proximité de Villeneuve a invité différents partenaires le 26 novembre 2015 à la Mairie de Proximité. Etaient présents : **une représentante des locataires d'Habitat 17, le référent Proximité OPH-CDA, la référente Proximité SAA, la référente Proximité Habitat 17, le médiateur Habitat 17, la responsable de la Mairie de Proximité, la chef de projet GUP**. La balade urbaine a permis de faire le tour des dysfonctionnements sur le quartier autour du patrimoine des trois bailleurs. Les bailleurs ont invité l'ensemble des représentants des locataires en amont.

Les principaux dysfonctionnements partagés par les acteurs ont concerné en majorité des problématiques relevant des services de la Ville et de la CDA et donc s'inscrivant dans un cadre plus large que l'espace résidentiel. Néanmoins, deux problèmes relèvent de l'articulation de la gestion des espaces résidentiels et des espaces publics :

- les **problèmes de gestion des conteneurs enterrés** relèvent de l'articulation de la gestion des espaces résidentiels et des espaces publics. En effet, les conteneurs sont souvent mal utilisés (sacs poubelles trop grands) ou repérés comme lieux de dépôts d'encombrants.
- Les problèmes de dégradations des bâtiments et **conflits d'usage à cause de la proximité des arbres** (très nombreux sur le quartier)

La Ville de La Rochelle va mettre en œuvre une démarche de **GUP dite de « droit commun »** en s'appuyant sur l'expérience des Projets de Renouvellement Urbain de Mireuil et de St Eloi. Ainsi,

³ *Mon quartier pour demain ? - Consultation des habitants - CDV 2015 - 2020*

⁴ *Aménagement d'un cœur de quartier – Cabinet SCE – Juillet 2015*

début 2016, un diagnostic en marchant à l'échelle du quartier sera organisé, la convention qui en découlera prendra en compte les actions des bailleurs inscrites dans la convention d'abattement de la TFPB.

Une attention particulière devra être portée par le bailleur sur :

- Maintien du personnel de proximité
- Renfort de la qualité de service sur l'entretien des espaces extérieurs
- La sécurisation des halls d'immeuble en lien avec les réhabilitations programmées
- Action favorisant l'intégration des communautés étrangères
- Actions favorisant l'écologie
- Actions favorisant l'insertion professionnelle
- Maintien du personnel de proximité (désignation d'un référent par immeuble)
- Formation du personnel de proximité aux méthodes de résolution des conflits
- Désignation de référents GUP pour les instances de suivi et de pilotage

2. Identification des moyens de gestion de droit commun

Actions de gestion	Indicateurs	Hors QPV	En QPV
Entrée dans les lieux		2 044,13 €	3 570,49 €
Ascenseurs	contrat	1 244,10 €	1 358,50 €
	maintenance (coût par équipement)	661,15 €	585,64 €
Contrôles d'accès	contrat		
	maintenance (coût au logt)	256,58 €	1 372,85 €
Nettoyage des parties communes et abords	coût annuel au logt	417,76 €	399,99 €
Maintenances des parties communes et des abords	coût annuel au logt	38,49 €	40,79 €
Gardiennage et surveillance	nombre de gardiens/agents d'entretien pour 100 logts	1 pour 180 logts	1 pour 100 logts

3. Programme d'action faisant l'objet de l'abattement TFPB

Tableau en annexe

4. Modalités d'association des représentants des locataires

Les représentants des locataires seront invités à suivre la construction de la convention de Gestion Urbaine de Proximité à l'échelle du quartier. Ils feront partis de **l'équipe quartier**, chargée du suivi des actions.

M3



5. Modalités de pilotage

La coordination de la Gestion Urbaine de Proximité est assurée à l'échelle de la Ville par un comité de pilotage Ville composé des élus des secteurs, des élus thématiques, du DGA Solidarité et Démocratie Locale et de la DGA Ecologie urbaine et Services techniques. Ils définissent une stratégie à l'échelle de la Ville, déclinée sur les différents quartiers. Le comité de pilotage est réuni une à deux fois par an.

L'aspect technique du projet à l'échelle de la Ville est assuré par une équipe-projet qui se réunit une fois par mois sous l'égide de la chef de projet GUP pour mettre en œuvre les actions transversales (qui concernent tous les quartiers). Elle est composée des Mairies de proximité, de l'Administration des services techniques, de la mission Politique de la Ville, de la mission Renouvellement Urbain, de la mission Concertation, de la direction Gestion de l'Espace Public, du service Santé Publique.

Plusieurs « équipes quartier » se réuniront tous les trois mois sous l'égide des responsables de mairies de proximité pour déterminer des enjeux locaux, construire un plan d'action dans lequel s'inscrivent notamment les actions des bailleurs, le suivre et en faire son évaluation. Ces groupes seront composés à géométrie variable en fonction des partenaires propres à chaque quartier. Parmi les principaux participants : le comité de quartier, le centre social, les représentants des locataires des bailleurs sociaux, le Conseil citoyen (en cours de constitution), l'OPH-CDA, la société d'HLM Atlantic Aménagement, Habitat 17, la Régie de quartier Diagonales, l'Agence Locale de Prévention et de Médiation Sociale, la Police Municipale, le service Espaces Verts, le service Voirie, le service Déchets de l'Agglomération (CDA), le service Eclairage Public, les commerçants, le service des Sports...

6. Suivi, évaluation

Des conventions GUP seront établies par secteur (plusieurs quartiers) pour une durée de trois ans renouvelable. Des bilans annuels seront présentés au comité de pilotage GUP Ville et une synthèse des quartiers Politique de la Ville au comité de pilotage du Contrat de ville.

L'équipe-projet pour les actions transversales et les équipes quartiers pour les actions territorialisées, veilleront à définir les modalités d'évaluation pour chaque action envisagées.

Pour les actions des bailleurs liées à l'abattement de la TFPB, l'outil utilisé sera le tableau de la convention-type « REALISE ». Les tableaux seront présentés lors d'une réunion de bilan annuelle en présence des trois bailleurs (OPH, SAA, Habitat17), l'Etat (DDTM), de la Communauté d'Agglomération (Politique de la Ville), de la Ville (GUP, PRU, Politique de la Ville). Cette rencontre permettra d'ajuster le programme d'actions en fonction de l'avancée du projet.



Fait à La Rochelle, le 11 JAN. 2016

**Monsieur le Préfet de Charente-
Maritime,**

Pour le Préfet
Le Secrétaire Général

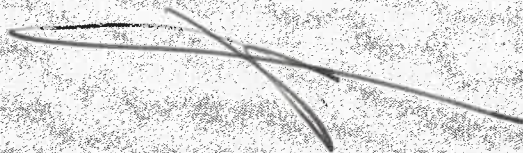


Michel TOURNAIRE

**Monsieur le Maire de La
Rochelle**



**Monsieur le Président de la
Communauté d'Agglomération
de La Rochelle**



**Monsieur le Directeur Général
de l'Office Public de l'Habitat de
la CDA La Rochelle**



OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT
Communauté
d'Agglomération
LA ROCHELLE

ANNEXES

1. Tableau de présentation des programmes d'actions liés à l'abattement de TFPB - Port Neuf
2. Tableau de présentation des programmes d'actions liés à l'abattement de TFPB - Mireuil
3. Tableau de présentation des programmes d'actions liés à l'abattement de TFPB - Villeneuve-les-Salines

Tableau de présentation des programmes d'actions liés à l'abattement de TFPB
PREVISIONNEL PAR AN

Année(s) : 2015-2020

Ville : LA ROCHELLE

Quartier prioritaire : VLS

Organisme : OPH CDA La Rochelle

Nombre de logements ou équivalents dans le quartier : 936

Montant prévisionnel de l'abattement annuel :

190 000 €

AXES	Actions	Définition	Calendrier	Dépense prévisionnelle	Financement bailleur	Autre financement	Dépense valorisée TFPB/an	Taux de valorisation TFPB	Modes de calcul
Renforcement de la présence du personnel de proximité (par rapport à présence dans patrimoine hors QPV)	Renforcement du gardiennage et surveillance	Surcoût Masse salariale des gardiens + employés d'immeuble QPV / Masse gardiens + employés d'immeuble totale	2015-2020	Masse salariale VLS QPV = 279 708 € (8 ETP)/an	100%		Masse salariale supplémentaire en comparaison zone hors QPV = 113 281 €	59%	1 agent/113 logts sur site VLS - QPV contre 1 agent/190 logts HORS QPV.
	Agents de médiation sociale	Coût ALPMS par QPV	2015-2020	8474 €/an	100%		8 474 €	4%	
	Agents de développement social et urbain	Quote part Masse Salariale Référent Social sur dossiers en QPV / Ensemble des dossiers	2015-2020	5193€/an	100%		5 193 €	2%	
	Coordonnateur hlm de la gestion de proximité	Quote part Masse Salariale RS Nbre de logements en QPV	2015-2020	Masse salariale globale RS VLS & St Eloi = 45 736 €/an	100%		Quote part Masse salariale RS dédié au secteur QPV/VLS= 28 080 €	14%	Masse salariale globale RS / Nbre de logements VLS et St Eloi puis x Nbre de logements QPV/ VLS
Formation/soutien des personnels de proximité	Dispositifs de soutien	Coût de soutien psychologique et formation	2015-2020	3000€/an	100%		3 000 €	1%	
Gestion des déchets et encombrants / épaves	Gestion des encombrants	Coût entretien des encombrants en QPV (IPC)	2015-2020	10870€/an	100%		10 870 €	5%	
	Amélioration de la collecte des déchets	Mise à disposition benne lors de réhabilitation (CA) Location conteneur enterré sur QPV (loyer annuel)	2015-2020	6600€/an	100%		6 600 €	3%	
Tranquillité résidentielle	Dispositif tranquillité	Quote part Masse Salariale Agent de médiation + Responsable MTSV sur QPV	2015-2020	12276€/an	100%		12 276 €	6%	
Concertation / sensibilisation des locataires	Soutien aux actions favorisant le « vivre ensemble »	Quote part Education Canine sur QPV +immeuble en fêtes (location structure gonflable, achat, temps passé etc...)	2015-2020	1065€/an	100%		1 065 €	1%	
	Actions d'accompagnement social spécifiques	Action prévention des expulsions ALTEA Nbre de dossier QPV	2015-2020	1305€/an	100%		1 305 €	1%	
Animation, lien social, vivre ensemble	Locaux mis à disposition des associations du quartier	Ateliers des habitants	2015-2020	12 539,80 €/an					
	Mise à disposition de locaux associatifs ou de services	Coût point Accueil de proximité	2015-2020	5 024,49 €/an	100%		23 400 €	12%	
Petits travaux d'amélioration de la qualité de service (hors quartiers NPNRU)	Surcoûts de remise en état des logements	Surcoût REL QPV / REL moyen	2015-2020	5 835,87 €/an	100%		127 000 €	67%	

P

Tableau de présentation des programmes d'actions liés à l'abattement de TFPB
PREVISIONNEL PAR AN

Année(s) : 2015-2020

Ville : LA ROCHELLE

Organisme : OPH CDA LA ROCHELLE

Nombre de logements dans le quartier : 1211

Quartier prioritaire : Mireuil

Montant prévisionnel de l'abattement annuel :

273 000 €

Axes	Actions	Définition	Calendrier	Dépense prévisionnelle	Financement bailleur	Autre financement	Dépense valorisée TFPB/an	Taux de valorisation TFPB	Modes de calcul
Renforcement de la présence du personnel de proximité (par rapport à présence dans patrimoine hors QPV)	Renforcement du gardiennage et surveillance	Surcoût Masse salariale des gardiens + employés d'immeuble QPV / Masse gardiens + employés d'immeuble totale	2015-2020	Masse salariale Mireuil QPV = 474 687 € (13,20 ETP)	100%		Masse salariale supplémentaire en comparaison zone hors QPV = 242 090 €	88%	1 agent/93 logts sur site MIREUIL QPV contre 1 agent/190 logts HORS QPV.
	Agents de médiation sociale	Coût ALPMS par QPV	2015-2020	11440 €/an	100%		11 440 €	4%	
	Agents de développement social et urbain	Quote part Masse Salariale Référent Social sur dossiers en QPV / Ensemble des dossiers	2015-2020	7020€/an	100%		7 020 €	2%	
	Coordonnateur hlm de la gestion de proximité	Quote part Masse Salariale RS Nbre de logements en QPV	2015-2020	Masse Salariale RS / QPV Mireuil 41 163 €	100%		Masse Salariale RS / QPV Mireuil 41 163 €	15%	Masse salariale globale RS / Nbre de logements VLS et St Eloi puis x Nbre de logements QPV/VLS
Formation/soutien des personnels de proximité	Dispositifs de soutien	Coût de soutien psychologique et formation	2015-2020	4159€/an	100%		4 000 €	1%	
Gestion des déchets et encombrants / épaves	Gestion des encombrants	Coût entretien des encombrants en QPV (IPC)	2015-2020	15133€/an	100%		15 130 €	5%	
	Amélioration de la collecte des déchets	Location contener enterré sur QPV (loyer annuel)	2015-2020	10183€/an	100%		10 180 €	3%	
Tranquillité résidentielle	Dispositif tranquillité	Quote part Masse Salariale Agent de médiation + Responsable MTVS sur QPV	2015-2020	16617€/an	100%		16 610 €	6%	
Concertation / sensibilisation des locataires	Soutien aux actions favorisant le « vivre ensemble »	Quote part Education Canine sur QPV +immeuble en fêtes (location structure gonflable, achat, temps passé etc...)	2015-2020	1309€/an	100%		1 300 €	1%	
	Actions d'accompagnement social spécifiques	Action prévention des expulsions ALTEA Ndre de dossier QPV	2015-2020	1764€/an	100%		1 760 €	1%	
Animation, lien social, vivre ensemble	Locaux mis à disposition des associations du quartier	Ateliers des habitants	2015-2020	18168 €/an					
	Mise à disposition de locaux associatifs ou de services	Coût point Accueil de proximité	2015-2020	6995 €/an 9959 €/an	100%		35 120 €	13%	
Petits travaux d'amélioration de la qualité de service (hors quartiers NPNRU)	Surcoûts de remise en état des logements	Surcoût REL QPV / REL moyen	2015-2020	128 000 €	100%		128 000 €	47%	

P

Tableau de présentation des programmes d'actions liés à l'abattement de TFPB
PREVISIONNEL PAR AN

Année(s) :2015-2020

Ville : LA ROCHELLE

Quartier prioritaire : PORT NEUF

Organisme :OPH CDA LA ROCHELLE

Nombre de logements dans le quartier : 929

Montant prévisionnel de l'abattement annuel :

162 000 €

Axes	Actions	Définition	Calendrier	Dépense prévisionnelle	Financement bailleur	Autre financement	Dépense valorisée TFPB/an	Taux de valorisation TFPB	Modes de calcul
Renforcement de la présence du personnel de proximité (par rapport à présence dans patrimoine hors QPV)	Renforcement du gardiennage et surveillance	Surcoût Masse salariale des gardiens + employés d'immeuble QPV / Masse gardiens + employés d'immeuble totale	2015-2020	Masse salariale Port Neuf QPV 232 873 € (7 ETP)	100%		Masse salariale supplémentaire en comparaison zone hors QPV = 76340 €	47%	1 agent/127 lgts sur site PORT NEUF QPV contre 1 agent/190 lgts HORS QPV.
	Agents de médiation sociale	Coût ALPMS par QPV	2015-2020	8390 €/an	100%		8 300 €	9%	
	Agents de développement social et urbain	Quote part Masse Salariale Référent Social sur dossiers en QPV / Ensemble des dossiers	2015-2020	5147€/an	100%		5 140 €	3%	
	Coordonnateur hlm de la gestion de proximité	Quote part Masse Salariale RS Nbre de logements en QPV	2015-2020	Masse salariale globale RS Port Neuf = 38 851€/an	100%		Quote part Masse salariale RS dédié au secteur QPV Port Neuf = 24 500 €	14%	Masse salariale globale RS / Nbre de logements Port Neuf puis x Nbre de logements QPV
Gestion des déchets et encombrants / épaves	Gestion des encombrants	Coût entretien des encombrants en QPV (IPC) Mise à disposition Benne lors de réhabilitation (CA)	2015-2020	10773€/an	100%		10 770 €	6%	
	Renforcement ramassage papiers et détritus	Quote part Masse Salariale agent de propreté extérieur par QPV	2015-2016	Masse Salariale Agents entretien affecté sur nettoyage espaces ext. Port Neuf = 28489 €/an	100%		Masse Salariale Agents entretien affecté sur nettoyage espaces ext. Port Neuf en zone QPV = 18000 €	11%	
	Amélioration de la collecte des déchets	Location conteneur enterré sur QPV (loyer annuel)	2015-2020	19385€/an	100%		19 385 €	11%	
Tranquillité résidentielle	Dispositif tranquillité	Quote part Masse Salariale Agent de médiation + Responsable MIVS sur QPV	2015-2020	12168€/an	100%		12 160 €	7%	
Concertation / sensibilisation des locataires	Soutien aux actions favorisant le « vivre ensemble »	Quote part Education Citoyne sur QPV +Immeuble en fêtes (location structure gonflable, achat, temps passé etc...)	2015-2020	877€/an	100%		870 €	1%	
	Actions d'accompagnement social spécifiques	Action prévention des expulsions ALTEA Ndre de dossier QPV	2015-2020	1294€/an	100%		1 290 €	1%	
Animation, lien social, vivre ensemble	Mise à disposition de locaux associatifs ou de services	Locaux mis à disposition des associations du quartier	2015-2020	4379 €/an	100%		14 650 €	9%	
		Ateliers des habitants Coût point Accueil de proximité	2015-2020	4880 €/an 5291 €/an	100%				
Petits travaux d'amélioration de la qualité de service (hors quartiers NPNRU)	Surcoûts de remise en état des logements	Surcoût REL QPV / REL moyen	2015-2020	90788€/an	100%		90 780 €	56%	

AVENANT CONVENTION D'UTILISATION DE L'ABATTEMENT DE TFPB DE L'OPH DE LA CDA DE LA ROCHELLE 2021-2022

Etablie entre :

L'état, représenté par le préfet de la Charente-Maritime

La ville de La Rochelle, représentée par son Maire

La communauté d'agglomération, représentée par son Président

L'OPH CDA, représenté par son directeur Général.

Préambule

Afin d'améliorer les conditions de la vie quotidienne des habitants des quartiers, l'état, la CDA de La Rochelle, la ville de La Rochelle, l'Office Public de l'habitat de la CDA de la rochelle, tous signataires du contrat de ville 20015 – 2020 de l'agglomération rochelaise, ont convenu par convention, annexée au contrat de ville, de l'utilisation de l'abattement de TFPB.

La convention décline un diagnostic, un programme d'actions triennal reconductible, en cohérence avec les objectifs de la Gestion Urbaine de Proximité pilotée par la mairie de La Rochelle en lien étroit avec les mairies de proximité.

Article 1

Le contrat de ville étant prorogé de deux ans (2021-2022) la convention de l'abattement TFPB, annexe au contrat de ville, est prorogée sur la même période.

Ainsi à l'Article 3 de la convention « Programme d'action faisant l'objet de l'abattement TFPB » sont annexés les tableaux joints couvrant la période 2021-2022 pour les quartiers Prioritaires de la Ville Mireuil, Port Neuf, Villeneuve les Salines.

Fait à La Rochelle, le **26 FEV. 2021**

Monsieur le Préfet de Charente-Maritime



Nicolas BASSELIER

Monsieur le Maire de La Rochelle



Monsieur le Président de la Communauté
d'Agglomération de La Rochelle



Monsieur le Directeur Général de l'Office
Public de l'Habitat de la CDA La Rochelle



**AVENANT N°2 A LA CONVENTION D'UTILISATION DE L'ABATTEMENT DE TFPB
DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT L'AGGLOMERATION DE LA ROCHELLE
POUR L'ANNEE 2023**

Etabli entre :

L'Etat, représenté par le préfet de la Charente-Maritime

La Ville de La Rochelle, représentée par son Maire

La Communauté d'Agglomération de La Rochelle, représentée par son Président

L'Office Public de l'Habitat de l'Agglomération de La Rochelle, représenté par son Directeur Général.

PREAMBULE

Afin d'améliorer les conditions de la vie quotidienne des habitants des quartiers, l'Etat, l'Agglomération de La Rochelle, la Ville de La Rochelle, l'Office Public de l'habitat de la CDA de la rochelle, tous signataires du contrat de ville 2015 – 2020 de l'agglomération rochelaise, ont convenu par convention, annexée au contrat de ville, de l'utilisation de l'abattement de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties.

La convention décline un diagnostic, un programme d'actions triennal reconductible, en cohérence avec les objectifs de la Gestion Urbaine de Proximité pilotée par la mairie de La Rochelle en lien étroit avec les mairies de proximité.

Le contrat de ville ayant été prorogé de deux ans (2021-2022) la convention de l'abattement TFPB, annexe au contrat de ville, a elle-même été prorogée sur la même période par avenant en date du 26 février 2021.

La loi de finances pour 2022 a prolongé jusqu'à fin 2023 les contrats de ville et la période d'abattement de 30% de la taxe foncière sur les propriétés bâties au profit des logements locatifs sociaux situés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

ARTICLE 1

Le contrat de ville étant prorogé jusqu'au 31 décembre 2023, la convention d'utilisation de l'abattement de TFPB, annexe au contrat de ville est prolongée sur la même période.

Ainsi à l'Article 3 de la convention « Programme d'action faisant l'objet de l'abattement TFPB » sont annexés les tableaux joints couvrant l'année 2023 pour les Quartiers Prioritaires de la Ville de Mireuil, Port Neuf et Villeneuve les Salines.

Fait en 4 exemplaires à La Rochelle, le **20 DEC. 2022**



Monsieur le Préfet de Charente-Maritime


Nicolas BASSELIER

Monsieur le Maire de La Rochelle



Monsieur le Président de la Communauté
d'Agglomération de La Rochelle

Monsieur le Directeur Général de l'Office
Public de l'Habitat de l'Agglomération de
La Rochelle

LE DIRECTEUR GENERAL,

Frédéric LECLERC


ANNEXES

1. Tableau de présentation des programmes d'actions liés à l'abattement de TFPB - Port Neuf
2. Tableau de présentation des programmes d'actions liés à l'abattement de TFPB - Mireuil
3. Tableau de présentation des programmes d'actions liés à l'abattement de TFPB - Villeneuve-les-Salines

Tableau de présentation des programmes d'actions prévisionnelles dans le cadre de l'abattement de TFPB

Année(s) :2023

Ville : LA ROCHELLE

Quartier prioritaire : PORT NEUF

Organisme :OPH CDA LA ROCHELLE

Nombre de logements dans le quartier : 929

Montant de l'abattement attendu :

174 941 €

Axes	Actions	Calendrier	Dépense prévisionnelle	Financement bailleur	Autre financement	Dépense valorisée TFPB/an	Taux de valorisation TFPB
Renforcement de la présence du personnel de proximité (par rapport à présence dans patrimoine hors QPV)	Renforcement du gardiennage et surveillance	2023	250 000 €	100%		120 000 €	48%
	Agents de médiation sociale	2023	12 985 €	100%		12 985 €	100%
	Agents de développement social et urbain	2023	5 687 €	100%		5 687 €	100%
	Coordonnateur hlm de la gestion de proximité	2023	100 423 €	100%		40 517 €	40%
Formation/soutien des personnels de proximité	Dispositifs de soutien	2023	4 138 €	100%		4 138 €	100%
Propreté	Gestion des encombrants	2023	9 082 €	100%		9 082 €	100%
	Renforcement ramassage papiers et détritrus	2023	12 336 €	100%		12 336 €	100%
	Amélioration de la collecte des déchets	2023	14 106 €	100%		14 106 €	100%
Tranquillité résidentielle	Dispositif tranquillité	2023	13 500 €	100%		13 500 €	100%
Concertation / sensibilisation des locataires	Soutien aux actions favorisant le « vivre ensemble »	2023	2 374 €	100%		2 374 €	100%
	Actions d'accompagnement social spécifiques	2023	650 €	100%		650 €	100%
Animation, lien social, vivre ensemble	Mise à disposition de locaux associatifs ou de services	2023	16 756 €	100%		16 756 €	100%
Petits travaux d'amélioration de la qualité de service (hors quartiers NPNRU)	Surcoûts de remise en état des logements	2023	280 000 €	100%		30 000 €	11%
Total			722 037 €			282 131 €	39%

Tableau de présentation des programmes d'actions prévisionnelles dans le cadre de l'abattement de TFPB

Année(s) : 2023

Ville : LA ROCHELLE

Quartier prioritaire : Mireuil

Organisme :OPH CDA LA ROCHELLE

Nombre de logements dans le quartier : 1208

Montant de l'abattement attendu:

278 842 €

Axes	Actions	Calendrier	Dépense prévisionnelle	Financement bailleur	Autre financement	Dépense valorisée TFPB/an	Taux de valorisation TFPB
Renforcement de la présence du personnel de proximité (par rapport à présence dans patrimoine hors QPV)	Renforcement du gardiennage et surveillance	2023	350 000 €	100%		185 000 €	52,86%
	Agents de médiation sociale	2023	16 982 €	100%		16 982 €	100,00%
	Agents de développement social et urbain	2023	7 437 €	100%		7 437 €	100,00%
	Coordonnateur hlm de la gestion de proximité	2023	100 650 €	100%		49 639 €	49,32%
Formation/soutien des personnels de proximité	Dispositifs de soutien	2023	5 302 €	100%		5 302 €	
Propreté	Gestion des encombrants	2023	11 810 €	100%		11 810 €	100,00%
	Amélioration de la collecte des déchets	2023	18 217 €	100%		18 217 €	100,00%
Tranquillité résidentielle	Dispositif tranquillité	2023	18 000 €	100%		18 000 €	100,00%
	Vidéo surveillance	2023	4 794 €	100%		4 794 €	
Concertation / sensibilisation des locataires	Soutien aux actions favorisant le « vivre ensemble »	2023	3 450 €	100%		3 450 €	100,00%
	Actions d'accompagnement social spécifiques	2023	850 €	100%		850 €	100,00%
Animation, lien social, vivre ensemble	Mise à disposition de locaux associatifs ou de services	2023	39 569 €	100%		39 569 €	100,00%
Petits travaux d'amélioration de la qualité de service	Surcoûts de remise en état des logements	2023	330 000 €	100%		46 000 €	13,94%
			Total			407 050 €	44,88%

Tableau de présentation des programmes d'actions prévisionnelles dans le cadre de l'abattement de TFPB

Année(s) : 2023

Ville : LA ROCHELLE

Quartier prioritaire : VLS

Organisme : OPH CDA La Rochelle

Nombre de logements ou équivalents dans le quartier : 936

Montant de l'abattement Attendu:

195 906 €

Axes	Actions	Calendrier	Dépense prévisionnelle	Financement bailleur	Autre financement	Dépense valorisée TFPB/an	Taux de valorisation TFPB
Renforcement de la présence du personnel de proximité (par rapport à présence dans patrimoine hors QPV)	Renforcement du gardiennage et surveillance	2023	300 000 €	100%		15 000 €	5%
	Agents de médiation sociale	2023	12 985 €	100%		12 985 €	100%
	Agents de développement social et urbain	2023	5 687 €	100%		5 687 €	100%
	Coordonnateur hlm de la gestion de proximité	2023	103 187 €	100%		37 147 €	36%
Formation/soutien des personnels de proximité	Dispositifs de soutien	2023	3 780 €	100%		3 780 €	
Gestion des déchets et encombrants / épaves	Gestion des encombrants	2023	8 721 €	100%		8 721 €	100%
	Amélioration de la collecte des déchets	2023	9 154 €	100%		9 154 €	100%
Tranquillité résidentielle	Dispositif tranquillité	2023	13 500 €	100%		13 500 €	100%
Concertation / sensibilisation des locataires	Soutien aux actions favorisant le « vivre ensemble »	2023	1 949 €	100%		1 949 €	100%
	Actions d'accompagnement social spécifiques	2023	650 €	100%		650 €	100%
Animation, lien social, vivre ensemble	Mise à disposition de locaux associatifs ou de services	2023	17 131 €	100%		17 131 €	100%
Petits travaux d'amélioration de la qualité de service (hors quartiers NPNRU)	Surcoûts de remise en état des logements	2023	270 000 €	100%		143 000 €	53%
	Total		746 744 €			268 704 €	36%

CONVENTION D'UTILISATION DE L'ABATTEMENT DE TFPB DE LA SOCIETE D'HLM ATLANTIC AMENAGEMENT

Etablie entre :

L'état, représenté par le préfet de la Charente-Maritime

La ville de La Rochelle, représentée par son Maire

La communauté d'agglomération, représentée par son Président

La société d'HLM Atlantic Aménagement, représenté par son Directeur Général.

AFIN D'AMELIORER LES CONDITIONS DE LA VIE QUOTIDIENNE DES HABITANTS DES QUARTIERS, L'ETAT, LA CDA DE LA ROCHELLE, LA VILLE DE LA ROCHELLE, LA SOCIETE D'HLM ATLANTIC AMENAGEMENT, TOUS SIGNATAIRES DU CONTRAT DE VILLE 20015 – 2020 DE L'AGGLOMERATION ROCHELAISE, CONVIENNENT PAR LA PRESENTE CONVENTION ANNEXEE AU CONTRAT DE VILLE DE L'UTILISATION DE L'ABATTEMENT DE TFPB.

LA CONVENTION DECLINE UN DIAGNOSTIC, UN PROGRAMME D' ACTIONS TRIENNAL RECONDUCTIBLE, EN COHERENCE AVEC LES OBJECTIFS DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE PILOTEE PAR LA MAIRIE DE LA ROCHELLE EN LIEN ETROIT AVEC LES MAIRIES DE PROXIMITE.

Quartier de Mireuil

PREAMBULE

Mireuil est un quartier d'habitat social construit dans les années 60 et totalement rénové dans le cadre du Projet de Renouvellement Urbain 2007-2013. Il est composé de grands ensembles implantés dans une configuration linéaire (front de rue), de deux grandes places (une commerçante et une populaire) de petits ensembles commerciaux et de pavillons. L'enjeu est aujourd'hui de maintenir la qualité des bâtiments et des espaces publics réhabilités. La Société d'HLM Atlantic Aménagement est l'un des deux bailleurs sociaux du quartier de Mireuil, il gère 2 066 logements (dont 1279 en QPV).

Le montant prévisionnel de l'abattement TFPB est estimé à **319 000€**.

1. Résultats du diagnostic et objectif en lien avec la GUP

Dans le cadre de l'évaluation de la convention des Gestion Urbaine de Proximité et du diagnostic ACSE Place de l'Europe, les habitants du quartier ont été interrogés sur la qualité de leur cadre de vie, donnant ainsi des éléments de pré-diagnostic pour la construction de la convention d'abattement de la TFPB. Ces éléments ont été complétés par le diagnostic en marchant dont voici la synthèse. Le quartier de Mireuil bénéficie également d'un Plan Stratégique Local qui va permettre de poser les grandes lignes de l'après-PRU sur le quartier, dans lequel s'inscrira la Gestion Urbaine de Proximité.

Le responsable de la Mairie de Proximité de Mireuil a invité différents partenaires le 30 novembre 2015 à La Passerelle. Etaient présents : **un représentant des locataires de l'OPH-CDA, les médiateurs sociaux (ALPMS), le directeur de la Régie de quartiers Diagonales, le responsable de secteur OPH-CDA, le responsable de la Mairie de Proximité, la chef de projet PRU, la chef de projet GUP.** La balade urbaine a permis de faire le tour des dysfonctionnements sur le quartier autour du patrimoine des deux bailleurs.

Les principaux dysfonctionnements partagés par les acteurs ont concerné :

- La **gestion des conteneurs enterrés** : les conteneurs sont souvent mal utilisés (sacs poubelles trop grands) ou repérés comme lieux de dépôts d'encombrants.
- Les problèmes de **dépôts sauvages** (en dehors des points de collecte)
- Une **domanialité** à éclaircir (finir les échanges prévus dans le cadre du PRU)
- Problèmes de **tranquillité publique** aux abords des bâtiments Bossuet et Blaise Pascal

La Ville de La Rochelle va mettre en œuvre une démarche de **GUP dite de « droit commun »** en s'appuyant sur l'expérience des Projets de Renouvellement Urbain de Mireuil et de St Eloi. Ainsi, courant 2016, un diagnostic en marchant à l'échelle du quartier sera organisé, la convention qui en découlera prendra en compte les actions des bailleurs inscrites dans la convention d'abattement de la TFPB.

Une attention particulière devra être portée par le bailleur sur :

- Maintien du personnel de proximité
- La sécurisation des halls d'immeuble en lien avec les réhabilitations programmées
- La sensibilisation à l'utilisation des conteneurs enterrés et au tri sélectif
- Désignation de référents GUP pour les instances de suivi et de pilotage
- Actions favorisant l'insertion professionnelle

2. Identification des moyens de gestion de droit commun

Actions de gestion	Indicateurs	Hors QPV	En QPV
Entrée dans les lieux		1 740,00 €	4 280,00 €
Ascenseurs	contrat	1 111,00 €	1 033,00 €
	maintenance (coût par équipement)	218,00 €	472,00 €
Contrôles d'accès	contrat	0,00 €	0,00 €
	maintenance (coût au logt)	0,98 €	2,90 €
Nettoyage des parties communes et abords	coût annuel au logt	0,43 €	0,42 €
Maintenances des parties communes et des abords	coût annuel au logt	52,48 €	48,18 €
Gardiennage et surveillance	nombre de gardiens/agents d'entretien pour 100 logts	1 pour 157	1 pour 90

3. Programme d'action faisant l'objet de l'abattement TFPB

Tableau en annexe

4. Modalités d'association des représentants des locataires

Les représentants des locataires seront invités à suivre la construction de la convention de Gestion Urbaine de Proximité à l'échelle du quartier. Ils feront partis de **l'équipe quartier**, chargée du suivi des actions.

5. Modalités de pilotage

La coordination de la Gestion Urbaine de Proximité est assurée à l'échelle de la Ville par un comité de pilotage Ville composé des élus des secteurs, des élus thématiques, du DGA Solidarité et Démocratie Locale et de la DGA Ecologie urbaine et Services techniques. Ils définissent une stratégie à l'échelle de la Ville, déclinée sur les différents quartiers. Le comité de pilotage est réuni une à deux fois par an.

L'aspect technique du projet à l'échelle de la Ville est assuré par une équipe-projet qui se réunit une fois par mois sous l'égide de la chef de projet GUP pour mettre en œuvre les actions transversales (qui concernent tous les quartiers). Elle est composée des Mairies de proximité, de l'Administration des services techniques, de la mission Politique de la Ville, de la mission Renouvellement Urbain, de la mission Concertation, de la direction Gestion de l'Espace Public, du service Santé Publique.

Plusieurs « équipes quartier » se réuniront tous les trois mois sous l'égide des responsables de mairies de proximité pour déterminer des enjeux locaux, construire un plan d'action dans lequel s'inscrivent notamment les actions des bailleurs, le suivre et en faire son évaluation. Ces groupes seront composés à géométrie variable en fonction des partenaires propres à chaque quartier. Parmi les principaux participants : le comité de quartier, le centre social, les représentants des locataires des bailleurs sociaux, le Conseil citoyen (en cours de constitution), l'OPH-CDA, la société d'HLM Atlantic Aménagement, la Régie de quartier Diagonales, l'Agence Locale de Prévention et de Médiation Sociale, la Police Municipale, le service Espaces Verts, le service Voirie, le service Déchets de l'Agglomération (CDA), le service Eclairage Public, les commerçants, le service des Sports...

6. Suivi, évaluation

Des conventions GUP seront établies par secteur (plusieurs quartiers) pour une durée de trois ans renouvelable. Des bilans annuels seront présentés au comité de pilotage GUP Ville et une synthèse des quartiers Politique de la Ville au comité de pilotage du Contrat de ville.

L'équipe-projet pour les actions transversales et les équipes quartiers pour les actions territorialisées, veilleront à définir les modalités d'évaluation pour chaque action envisagées.

Pour les actions des bailleurs liées à l'abattement de la TFPB, l'outil utilisé sera le tableau de la convention-type « REALISE ». Les tableaux seront présentés lors d'une réunion de bilan annuelle en présence des trois bailleurs (OPH, SAA, Habitat17), l'Etat (DDTM), de la Communauté d'Agglomération (Politique de la Ville), de la Ville (GUP, PRU, Politique de la Ville). Cette rencontre permettra d'ajuster le programme d'actions en fonction de l'avancée du projet.

Quartier de Villeneuve les Salines

PREAMBULE

Villeneuve est un quartier d'habitat social construit dans les années 70 au bord d'un espace naturel exceptionnel. Il est composé de grands ensembles organisés en îlots (les 200, les 400...) parcourus d'espaces verts. Une grande place et une allée de commerces constituent le cœur du quartier bientôt rénové dans le cadre du NPRU. Les franges du périmètre QPV sont occupées par de petits pavillons. Le grand enjeu du quartier sur les espaces extérieurs est de faire cohabiter la nature et l'urbain. La présence de trois bailleurs, se partageant quelquefois les mêmes îlots, est également spécifique au quartier. La Société d'HLM Atlantic Aménagement est l'un des trois bailleurs social du quartier de Villeneuve, il gère 812 logements, tous dans le périmètre QPV.

Le montant prévisionnel de l'abattement TFPB est estimé à **175 000€**.

1. Résultats du diagnostic et objectif en lien avec la GUP

Dans le cadre de la construction du Contrat de Ville 2015-2020¹, les habitants du quartier ont été interrogés sur la qualité de leur cadre de vie, donnant ainsi des éléments de pré-diagnostic pour la construction de la convention d'abattement de la TFPB. Ces éléments ont été complétés par le diagnostic en marchant dont voici la synthèse. Le quartier de Villeneuve a également bénéficié d'un diagnostic territorial² qui permet aujourd'hui la construction d'un projet de renouvellement urbain, dans lequel s'inscrira la Gestion Urbaine de Proximité.

La responsable de la Mairie de Proximité de Villeneuve a invité différents partenaires le 26 novembre 2015 à la Mairie de Proximité. Etaient présents : **une représentante des locataires d'Habitat 17, le référent Proximité OPH-CDA, la référente Proximité SAA, la référente Proximité Habitat 17, le médiateur Habitat 17, la responsable de la Mairie de Proximité, la chef de projet GUP**. La balade urbaine a permis de faire le tour des dysfonctionnements sur le quartier autour du patrimoine des trois bailleurs. Les bailleurs ont invité l'ensemble des représentants des locataires en amont.

Les principaux dysfonctionnements partagés par les acteurs ont concerné en majorité des problématiques relevant des services de la Ville et de la CDA et donc s'inscrivant dans un cadre plus large que l'espace résidentiel. Néanmoins, deux problèmes relèvent de l'articulation de la gestion des espaces résidentiels et des espaces publics :

- les **problèmes de gestion des conteneurs enterrés** relèvent de l'articulation de la gestion des espaces résidentiels et des espaces publics. En effet, les conteneurs sont souvent mal utilisés (sacs poubelles trop grands) ou repérés comme lieux de dépôts d'encombrants.
- Les problèmes de dégradations des bâtiments et **conflits d'usage à cause de la proximité des arbres** (très nombreux sur le quartier)

¹ *Mon quartier pour demain ? - Consultation des habitants - CDV 2015 - 2020*

² *Aménagement d'un cœur de quartier – Cabinet SCE – Juillet 2015*

La Ville de La Rochelle va mettre en œuvre une démarche de **GUP dite de « droit commun »** en s'appuyant sur l'expérience des Projets de Renouvellement Urbain de Mireuil et de St Eloi. Ainsi, début 2016, un diagnostic en marchant à l'échelle du quartier sera organisé, la convention qui en découlera prendra en compte les actions des bailleurs inscrites dans la convention d'abattement de la TFPB.

Une attention particulière devra être portée par le bailleur sur :

- Maintien du personnel de proximité
- Renfort de la qualité de service sur l'entretien des espaces extérieurs
- La sécurisation des halls d'immeuble en lien avec les réhabilitations programmées
- Action favorisant l'intégration des communautés étrangères
- Actions favorisant l'écologie
- Actions favorisant l'insertion professionnelle
- Maintien du personnel de proximité (désignation d'un référent par immeuble)
- Formation du personnel de proximité aux méthodes de résolution des conflits
- Désignation de référents GUP pour les instances de suivi et de pilotage

2. Identification des moyens de gestion de droit commun

Actions de gestion	Indicateurs	Hors QPV	En QPV
Entrée dans les lieux		1 740,00 €	4 280,00 €
Ascenseurs	contrat	1 111,00 €	1 033,00 €
	maintenance (coût par équipement)	218,00 €	472,00 €
Contrôles d'accès	contrat	0,00 €	0,00 €
	maintenance (coût au logt)	0,98 €	2,90 €
Nettoyage des parties communes et abords	coût annuel au logt	0,43 €	0,42 €
Maintenances des parties communes et des abords	coût annuel au logt	52,48 €	48,18 €
Gardiennage et surveillance	nombre de gardiens/agents d'entretien pour 100 logts	1 pour 157	1 pour 100

3. Programme d'action faisant l'objet de l'abattement TFPB

Tableau en annexe

4. Modalités d'association des représentants des locataires

Les représentants des locataires seront invités à suivre la construction de la convention de Gestion Urbaine de Proximité à l'échelle du quartier. Ils feront partis de **l'équipe quartier**, chargée du suivi des actions.

5. Modalités de pilotage

La coordination de la Gestion Urbaine de Proximité est assurée à l'échelle de la Ville par un **comité de pilotage** Ville composé des élus des secteurs, des élus thématiques, du DGA Solidarité et Démocratie Locale et de la DGA Ecologie urbaine et Services techniques. Ils définissent une stratégie à l'échelle de la Ville, déclinée sur les différents quartiers. Le comité de pilotage est réuni une à deux fois par an.

L'aspect technique du projet à l'échelle de la Ville est assuré par une **équipe-projet** qui se réunit une fois par mois sous l'égide de la chef de projet GUP pour mettre en œuvre les actions transversales (qui concernent tous les quartiers). Elle est composée des Mairies de proximité, de l'Administration des services techniques, de la mission Politique de la Ville, de la mission Renouvellement Urbain, de la mission Concertation, de la direction Gestion de l'Espace Public, du service Santé Publique.

Plusieurs « **équipes quartier** » se réuniront tous les trois mois sous l'égide des responsables de mairies de proximité pour déterminer des enjeux locaux, construire un plan d'action **dans lequel s'inscrivent notamment les actions des bailleurs**, le suivre et en faire son évaluation. Ces groupes seront composés à géométrie variable en fonction des partenaires propres à chaque quartier. Parmi les principaux participants : le comité de quartier, le centre social, les représentants des locataires des bailleurs sociaux, le Conseil citoyen (en cours de constitution), l'OPH-CDA, la société d'HLM Atlantic Aménagement, Habitat 17, la Régie de quartier Diagonales, l'Agence Locale de Prévention et de Médiation Sociale, la Police Municipale, le service Espaces Verts, le service Voirie, le service Déchets de l'Agglomération (CDA), le service Eclairage Public, les commerçants, le service des Sports...

6. Suivi, évaluation

Des conventions GUP seront établies par secteur (plusieurs quartiers) pour une durée de trois ans renouvelable. Des bilans annuels seront présentés au comité de pilotage GUP Ville et une synthèse des quartiers Politique de la Ville au comité de pilotage du Contrat de ville.

L'équipe-projet pour les actions transversales et les équipes quartiers pour les actions territorialisées, veilleront à définir les modalités d'évaluation pour chaque action envisagées.

Pour les actions des bailleurs liées à l'abattement de la TFPB, l'outil utilisé sera le tableau de la convention-type « REALISE ». Les tableaux seront présentés lors d'une réunion de bilan annuelle en présence des trois bailleurs (OPH, SAA, Habitat17), l'Etat (DDTM), de la Communauté d'Agglomération (Politique de la Ville), de la Ville (GUP, PRU, Politique de la Ville). Cette rencontre permettra d'ajuster le programme d'actions en fonction de l'avancée du projet.

Fait à La Rochelle, le1.1 JAN. 2016.....

Monsieur le Préfet de Charente-

Maritime
Pour le Préfet
Le Secrétaire Général



Michel TOURNAIRE

Monsieur le Maire de La

Rochelle



**Monsieur le Président de la
Communauté d'Agglomération
de La Rochelle**



**Monsieur le Directeur Général
de la société d'HLM Atlantic
Aménagement**



ANNEXES

1. Tableau de présentation des programmes d'actions liés à l'abattement de TFPB - Mireuil
2. Tableau de présentation des programmes d'actions liés à l'abattement de TFPB - Villeneuve-
les-Salines

Tableau de présentation des programmes d'actions liés à l'abattement de TFPB
PREVISIONNEL PAR AN

Année(s) : 2015 - 2020 Ville : LA ROCHELLE
 Organisme : ATLANTIC AMENAGEMENT Nombre de logements dans le quartier : 1279
 Quartier prioritaire : Mireuil Montant prévisionnel de l'abattement annuel : 319 000 €

Axes	Actions	Définition	Calendrier	Dépense prévisionnelle	Financement bailleur	Autre financement	Dépense valorisée TFPB/an	Taux de valorisation TFPB	Modes de calcul
Renforcement de la présence du personnel de proximité (par rapport à présence dans patrimoine hors QPV)	Renforcement du gardiennage et surveillance	Surcoût Masse salariale des gardiens + employés d'immeuble QPV / Masse gardiens + employés d'immeuble totale	2015-2020	Masse salariale Mireuil QPV = 476K€	5%		Masse salariale supplémentaire en comparaison zone hors QPV = 12 772 €	4,00%	Locataires prennent en charge le coût des employés d'immeuble -> reste à charge : 58
	Agents de médiation sociale	Coût ALPMS par QPV	2015-2020	5 656 € /an	100%		5 656 €	1,77%	
	Agents de développement social et urbain	Quote part Masse Salariale Référent Social sur dossiers en QPV / Ensemble des dossiers	2015-2020	19 179 €	100%		19 179 €	6,01%	40% du temps service social
Formation/soutien des personnels de proximité	Coordonnateur him de la gestion de proximité	Quote part Masse Salariale RS Nbre de logements en QPV	2015-2020	Masse Salariale RS / QPV Mireuil 22 096 €	100%		Masse Salariale RS / QPV Mireuil 22 096 €	6,93%	
	Dispositifs de soutien	Coût de soutien psychologique (table ronde mensuelle)	2015-2020	548,39€/an	100%		548 €	0,17%	
Gestion des déchets et encombrants / épaves	Gestion des encombrants	Coût entretien des encombrants en QPV	2015-2020	6 424€/an	100%		6 424 €	2,01%	
	Amélioration de la collecte des déchets	Location conteneur enterré sur QPV (amortissement)	2015-2020	33 343€/an	100%		33 343 €	10,45%	
Tranquillité résidentielle	Dispositif tranquillité	Quote part Masse Salariale Agent de médiation + assistantes sur QPV	2015-2020	58 519,66€/an	100%		58 520 €	18,34%	
	Soutien aux actions favorisant le « vivre ensemble »	Diagonale, accompagnement locataires	2015-2020	8 509 €	100%		8 509 €	2,67%	
Animation, lien social, vivre ensemble	Actions d'accompagnement social spécifiques	Quote part Education Canine sur QPV + Immeuble en fêtes+	2015-2020		100%				
	Mise à disposition de locaux associatifs ou de services	Locaux mis à disposition associations...	2015-2020	20 184 €/an 3 649€/an	100%		23 833 €	7,47%	
Petits travaux d'amélioration de la qualité de service (hors quartiers NPNRU)	Surcoûts de remise en état des logements	Coût point. Accueil de proximité/Local médiateur	2015-2020	139 928€/an	100%		139 928 €	43,86%	

Tableau de présentation des programmes d'actions liés à l'abattement de TFPB
PREVISIONNEL PAR AN

Année(s) : 2015 - 2020

Ville : LA ROCHELLE

Quartier prioritaire : Villeneuve

Nombre de logements dans le quartier : 812

Montant prévisionnel de l'abattement annuel : 175 000 €

Organisme : ATLANTIC AMENAGEMENT

Axes	Actions	Definition	Calendrier	Dépense prévisionnelle	Financement bailleur	Autre financement	Dépense valorisée TFPB/an	Taux de valorisation TFPB	Modes de calcul
Renforcement de la présence du personnel de proximité (par rapport à présence dans patrimoine hors QPV)	Renforcement du gardiennage et surveillance	Surcoût Masse salariale des gardiens + employés d'immeuble QPV / Masse gardiens + employés d'immeuble totale	2015-2020	Masse salariale Villeneuve QPV = 193K€	5%		Masse salariale supplémentaire en comparaison zone hors QPV = 2 624 €	1,50%	Locataires prennent en charge le coût des employés d'immeuble -> reste à charge : 5%
	Agents de médiation sociale	Coût ALPMS par QPV	2015-2020	3 591 € / an	100%		3 591 €	2,05%	
	Agents de développement social et urbain	Quote part Masse Salariale Référént Social sur dossiers en QPV / Ensemble des dossiers	2015-2020	12 176€/an	100%		12 176 €	6,96%	40% du temps service social
	Coordonnateur him de la gestion de proximité	Quote part Masse Salariale RS Nbre de logements en QPV	2015-2020	Masse Salariale RS / QPV Villeneuve 10 709 €	100%		Masse Salariale RS / QPV Villeneuve 10 709 €	6,12%	
Formation/soutien des personnels de proximité	Dispositifs de soutien	Coût de soutien psychologique (table ronde mensuelle)	2015-2020	348€/an	100%		348 €	0,20%	
	Gestion des encombrants	Coût entretien des encombrants en QPV	2015-2020	4 079 €	100%		4 079 €	2,33%	
Gestion des déchets et encombrants / épaves	Amélioration de la collecte des déchets	Location conteneur enterré sur QPV (amortissement)	2015-2020	21 168€/an	100%		21 168 €	12,0%	
	Tranquillité résidentielle	Quote part Masse Salariale Aient de médiation + assistantes sur QPV	2015-2020	58 519,66€/an	100%		58 520 €	33,44%	
	Concertation / sensibilisation des locataires	Quote part Education Canine sur QPV + Immeuble en Jites+ Diagonale, accompagnement locataires	2015-2020	5 402 €	100%		5 402 €	3,09%	
Animation, lien social, vivre ensemble	Mise à disposition de locaux associatifs ou de services	Locaux mis à disposition associations...	2015-2020	11 993 €/an	100%		11 993 €	6,85%	
	Peits travaux d'amélioration de la qualité de service (hors quartiers NPNRU)	Surcoût REL QPV / REL moyen	2015-2020	88 836€/an	100%		88 836 €	51%	

Avenant n° 1 à la convention d'utilisation de l'abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville

Conclu entre :

- la Ville de La Rochelle, représentée par Jean François FOUNTAINE, Maire
- la Communauté d'Agglomération de La Rochelle, représenté par Jean François FOUNTAINE, Président
- Immobilière Atlantic Aménagement, représentée par Stéphane TRONEL, Directeur Général
- L'État, représenté par Nicolas BASSELIER, Préfet du département de la Charente Maritime

Préambule

En application de l'article 1388 bis du code général des impôts, l'abattement de TFPB de 30% pour les logements locatifs sociaux des organismes Hlm situés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (article 1388 bis du code général des impôts) est conditionné à la signature d'un contrat de ville prévu à l'article 6 de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine et d'une convention, annexée au contrat de ville, conclue avec la commune, l'établissement public de coopération intercommunale, le bailleur social et le représentant de l'Etat dans le département, relative à l'entretien et à la gestion du parc et ayant pour but d'améliorer la qualité du service rendu aux locataires.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1er : Objet

Le présent avenant a pour objet de proroger la convention d'utilisation de l'abattement TFPB dont le tableau d'actions sera élaboré pour la période 2021-2022 annexée au contrat de ville de La Rochelle. Son périmètre reste inchangé.

Article 2 – Prorogation de la convention d'utilisation conclue pour la période 2021-2022

La convention d'utilisation de l'abattement de TFPB dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville signée le 11 janvier 2016 est prorogée jusqu'au 31 décembre 2022.



Article 3 - Programme d'actions 2021-2022

Un plan des actions sera proposé sur chacun des deux quartiers prioritaires de la ville de La Rochelle pour lequel Immobilière Atlantic Aménagement est présent. Le détail sera fourni en annexe du présent avenant au plus tard le 31 décembre 2020.

Le présent avenant est établi en 4 exemplaires originaux.

A La Rochelle, le **26 FEV. 2021**

Le Directeur Général de la SA HLM
Immobilière Atlantic Aménagement



Stéphane TRONEL



Immobilière
Atlantic Aménagement

Siège social
23 rue de Strasbourg - CS 68729
79327 Niort Cedex
Siret 304 326 895 00014 - Code APE 6820 A

Le Président de la communauté
D'Agglomération de La Rochelle

Jean François FOUNTAINE



Le Maire de La Rochelle



Jean François FOUNTAINE

Le Préfet de la Charente Maritime



Nicolas BASSELIER



Avenant n° 2 à la convention d'utilisation de l'abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville

Conclu entre :

- la Ville de La Rochelle, représentée par Jean François FOUNTAINE, Maire
- la Communauté d'Agglomération de La Rochelle, représenté par Jean François FOUNTAINE, Président
- Immobilière Atlantic Aménagement, représentée par Jean Baptiste DESANLIS, Directeur Général
- L'État, représenté par Nicolas BASSELIER, Préfet du département de la Charente Maritime

Préambule

En application de l'article 1388 bis du code général des impôts, l'abattement de TFPB de 30% pour les logements locatifs sociaux des organismes Hlm situés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (article 1388 bis du code général des impôts) est conditionné à la signature d'un contrat de ville prévu à l'article 6 de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014, de programmation pour la ville et la cohésion urbaine et d'une convention, annexée au contrat de ville, conclue avec la commune, l'établissement public de coopération intercommunale, le bailleur social et le représentant de l'Etat dans le département, relative à l'entretien et à la gestion du parc et ayant pour but d'améliorer la qualité du service rendu aux locataires.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1er : Objet

Le présent avenant a pour objet de proroger la convention d'utilisation de l'abattement TFPB dont le tableau d'actions sera élaboré pour la période 2023 annexée au contrat de ville de La Rochelle. Son périmètre reste inchangé.

Article 2 – Prorogation de la convention d'utilisation conclue pour la période 2023

La convention d'utilisation de l'abattement de TFPB dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville signée le 11 janvier 2016 est prorogée jusqu'au 31 décembre 2023.

JBD

Article 3 - Programme d'actions 2023

Un plan des actions sera proposé sur chacun des deux quartiers prioritaires de la ville de La Rochelle pour lequel Immobilière Atlantique Aménagement est présent. Le détail sera fourni en annexe du présent avenant au plus tard le 31 décembre 2022.

Le présent avenant est établi en 4 exemplaires originaux.

A La Rochelle, le **20 DEC. 2022**

Le Directeur Général de la SA HLM
Immobilière Atlantique Aménagement
Jean Baptiste DESANLIS
7E11C3F35F814FC...

Jean Baptiste DESANLIS

Le Maire de La Rochelle



Jean François FOUNTAINE

Le Président de la communauté
D'Agglomération de La Rochelle



Jean François FOUNTAINE

Le Préfet de la Charente Maritime



Nicolas BASSELIER

Tableau de présentation des programmes d'actions liés à l'abattement de TFPB
PREVISIONNEL

Quartier prioritaire : Villeneuve

Organisme : Immobilière Atlantic Aménagement Nombre de logements concernés dans le quartier : 896

Montant de l'abattement annuel : 225 000,00

Axes	Actions	Calendrier	Dépense réalisée 2019	Dépense réalisée 2020	Dépense réalisée 2021	Dépense prévisionnelle 2022	Dépense prévisionnelle 2023	Financement bailleur	Autre financement	Dépense valorisée TFPB 2019	Dépense valorisée TFPB 2020	Dépense valorisée TFPB 2021	Dépense valorisée TFPB 2022	Dépense valorisée TFPB 2023	Taux de valorisation TFPB
Renforcement de la présence du personnel de proximité (par rapport à présence dans patrimoine hors QPV)	Renforcement du gardiennage et surveillance	2019-2023	316 245,35	425 713,41	378 019,17	385 579,55	393 291,14	100%		27 654,41	33 792,24	6 410,45	6 538,66	6 669,43	1,70%
	Agents de médiation sociale	2019-2023	43 615,00	21 832,25	44 907,50	45 805,65	46 721,76	100%		2 508,44	1 285,03	2 474,13	2 523,61	2 574,09	5,51%
	Agents de développement social et urbain	2019-2023	172 256,89	193 896,48	217 387,73	221 735,48	226 170,19	100%		35 910,23	48 236,35	54 080,35	55 161,96	56 265,20	24,88%
	Coordonnateur hlm de la gestion de proximité	2019-2023	59 315,85	62 355,08	50 578,97	51 590,55	52 622,36	100%		4 946,21	5 170,77	4 194,24	4 278,12	4 363,69	8,29%
	Référents sécurité														
Formation/soutien des personnels de proximité	Formations spécifiques (relation client, gestion des conflits, compréhension du fonctionnement social...)														
	Sessions de coordination inter-acteurs														
Sur-entretien	Dispositifs de soutien	2019-2023	66 988,05	69 393,93	70 655,38	72 068,49	73 509,86	100%		916,36	909,20	934,34	953,02	972,08	1,32%
	Renforcement nettoyage	2019-2023	7 349,47							638,2315324	0				
	Enlèvement de tags et graffitis														
	Renforcement maintenance équipements et amélioration des délais d'intervention	2019-2023	297 725,57	88 905,77	136 050,48	138 771,49	141 546,92	100%		55 682,49	15 444,52	23 171,56	23 634,99	24 107,69	17,03%
Gestion des déchets et encombrants / épaves	Réparations des équipements vandalisés (ascenseurs...)	2019-2023	57 411,53	51 282,20	73 102,71	74 564,76	76 056,06	100%		9 580,67	6 056,07	11 320,44	11 546,85	11 777,78	15,49%
	Gestion des encombrants	2019-2023	6 130,14	3 284,92	4 310,52					1 290,25	248,94	621,58			0,1442002
	Renforcement ramassage papiers et détrit														
	Enlèvement des épaves														
Tranquillité résidentielle	Amélioration de la collecte des déchets	2019-2023	194 133,43	133 846,36	17 931,70	18 290,33	18 656,14	100%		19 580,64	10 175,81	4 262,37	4 347,61	4 434,56	23,77%
	Dispositif tranquillité	2019-2023	156 088,47	162 459,15	164 871,77	168 169,21	171 532,59	100%		78 044,24	81 229,58	82 435,89	84 084,60	85 766,29	50,00%
	Vidéosurveillance (fonctionnement)														
Concertation / sensibilisation des locataires	Surveillance des chantiers														
	Analyse des besoins en vidéosurveillance														
	Participation/implication/formation des locataires et associations de locataires														
Animation, lien social, vivre ensemble	Dispositifs spécifiques à la sensibilisation à la maîtrise des charges, collecte sélective, nouveaux usages, gestes éco-citoyens...														
	Enquêtes de satisfaction territorialisées														
	Soutien aux actions favorisant le « vivre ensemble »	2019-2023	16 157,52	11 064,02	5 793,71	5 909,58	6 027,78	100%		563,29	396,34	888,18	905,94	924,06	15,33%
	Actions d'accompagnement social spécifiques	2019-2023	883 385,44	613 355,33	88 389,69	90 157,48	91 960,63	100%		232 420,03	70 052,20	14 368,49	14 655,86	14 948,98	16,26%
	Services spécifiques aux locataires (Ex : portage de courses en cas de pannes d'ascenseurs)														
Petits travaux d'amélioration de la qualité de service (hors quartiers NPNRU)	Actions d'insertion (chantiers jeunes, chantiers d'insertion)	2019-2023		0,00	0,00	0,00		100%		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Mise à disposition de locaux associatifs ou de services	2019-2023	31 728,63	32 051,58	31 635,14	32 267,84	32 913,20	100%		31 728,63	32 051,58	31 635,14	32 267,84	32 913,20	100,00%
	Petits travaux d'amélioration du cadre de vie (éclairage, sécurisation abords, résidentialisation, signalétique...)								100%						0,00%
Petits travaux d'amélioration de la qualité de service (hors quartiers NPNRU)	Surcoûts de remise en état des logements	2019-2023	2 001 052,81	2 009 446,26	2 342 555,59	2 389 406,70	2 437 194,84	100%		75 586,25	246 173,27	129 718,75	132 313,12	134 959,39	5,54%
	Travaux de sécurisation (gestion des caves, digicodes, Vigik...)														
			4 309 584,14	3 878 886,75	3 626 190,06	3 694 317,13	3 768 203,47			577 050,36	551 221,90	366 515,88	373 212,19	380 676,44	

Tableau de présentation des programmes d'actions liés à l'abattement de TFPB
PREVISIONNEL

Quartier prioritaire : Mireuil

Organisme : Immobilière Atlantic Aménagement Nombre de logements concernés dans le quartier : 1253

Montant de l'abattement annuel : 340 000,00

Axes	Actions	Calendrier	Dépense réalisée 2019	Dépense réalisée 2020	Dépense réalisée 2021	Dépense prévisionnelle 2022	Dépense prévisionnelle 2023	Financement bailleur	Autre financement	Dépense valorisée TFPB 2019	Dépense valorisée TFPB 2020	Dépense valorisée TFPB 2021	Dépense valorisée TFPB 2022	Dépense valorisée TFPB 2023	Taux de valorisation TFPB
Renforcement de la présence du personnel de proximité (par rapport à présence dans patrimoine hors QPV)	Renforcement du gardiennage et surveillance	2019-2023	316 245,35	425 713,41	378 019,17	385 579,55	393 291,14	100%		38 672,96	47 256,33	8 964,61	9 143,90	9 326,78	2,37%
	Agents de médiation sociale	2019-2023	43 615,00	21 832,25	44 907,50	45 805,65	46 721,76	100%		3 507,89	1 814,25	3 459,92	3 529,12	3 599,70	7,70%
	Agents de développement social et urbain	2019-2023	172 256,89	193 896,48	217 387,73	221 735,48	226 170,19	100%		50 218,21	68 101,54	76 352,28	77 879,33	79 436,92	35,12%
	Coordonnateur hlm de la gestion de proximité	2019-2023	59 315,85	62 355,08	50 578,97	51 590,55	52 622,36	100%		6 916,96	7 300,25	5 921,55	6 039,99	6 160,79	11,71%
	Référents sécurité														
Formation/soutien des personnels de proximité	Formations spécifiques (relation client, gestion des conflits, compréhension du fonctionnement social...)														
	Sessions de coordination inter-acteurs														
	Dispositifs de soutien	2019-2023	66 988,05	69 393,93	70 655,38	72 068,49	73 509,86	100%		1 281,47	1 283,63	1 319,12	1 345,51	1 372,42	1,87%
Sur-entretien	Renforcement nettoyage	2019-2023	7 349,47							892,53					
	Enlèvement de tags et graffitis														
	Renforcement maintenance équipements et amélioration des délais d'intervention	2019-2023	297 725,57	88 905,77	136 050,48	138 771,49	141 546,92	100%		77 868,48	21 805,04	32 403,98	33 052,06	33 713,10	23,82%
	Réparations des équipements vandalisés (ascenseurs...)	2019-2023	57 411,53	51 282,20	73 102,71	74 564,76	76 056,06	100%		13 397,96	8 550,15	15 830,92	16 147,54	16 470,49	21,66%
Gestion des déchets et encombrants / épaves	Gestion des encombrants	2019-2023	6 130,14	3 284,92	4 310,52					1 804,34	351,46	869,24			20,17%
	Renforcement ramassage papiers et détritrus														
	Enlèvement des épaves														
	Amélioration de la collecte des déchets	2019-2023	194 133,43	133 846,36	17 931,70	18 290,33	18 656,14	100%		27 382,30	14 366,51	6 017,88	6 138,24	6 261,00	33,56%
Tranquillité résidentielle	Dispositif tranquillité	2019-2023	156 088,47	162 459,15	164 871,77	168 169,21	171 532,59	100%		78 044,24	81 229,58	82 435,89	84 084,60	85 766,29	50,00%
	Vidéosurveillance (fonctionnement)														
	Surveillance des chantiers														
	Analyse des besoins en vidéosurveillance														
Concertation / sensibilisation des locataires	Participation/implication/formation des locataires et associations de locataires														
	Dispositifs spécifiques à la sensibilisation à la maîtrise des charges, collecte sélective, nouveaux usages, gestes éco-citoyens...														
	Enquêtes de satisfaction territorialisées														
Animation, lien social, vivre ensemble	Soutien aux actions favorisant le « vivre ensemble »	2019-2023	16 157,52	11 064,02	5 793,71	5 909,58	6 027,78	100%		787,73	559,57	1 253,76	1 278,83	1 304,41	21,64%
	Actions d'accompagnement social spécifiques	2019-2023	883 385,44	613 355,33	88 389,69	90 157,48	91 960,63	100%		325 024,89	98 901,83	9 578,99	9 770,57	9 965,98	10,84%
	Services spécifiques aux locataires (Ex : portage de courses en cas de pannes d'ascenseurs)														
	Actions d'insertion (chantiers jeunes, chantiers d'insertion)														
	Mise à disposition de locaux associatifs ou de services	2019-2023	41 074,42	39 636,46	50 139,40	51 142,19	52 165,03	100%		41 074,42	39 636,46	50 139,40	51 142,19	52 165,03	100,00%
Petits travaux d'amélioration de la qualité de service (hors quartiers NPNRU)	Petits travaux d'amélioration du cadre de vie (éclairage, sécurisation abords, résidentialisation, signalétique...)								100%						
	Surcoûts de remise en état des logements	2019-2023	2 001 052,81	2 009 446,26	2 342 555,59	2 389 406,70	2 437 194,84	100%		105 702,64	347 554,90	181 403,56	185 031,63	188 732,27	7,74%
	Travaux de sécurisation (gestion des caves, digicodes, Vigik...)														
			4 318 929,93	3 886 471,63	3 644 694,32	3 713 191,48	3 787 455,31			772 577,03	738 711,49	475 951,11	484 583,51	494 275,18	

CONVENTION D'UTILISATION DE L'ABATTEMENT DE TFPB D'HABITAT 17

Etablie entre :

L'état, représenté par le préfet de la Charente-Maritime

La ville de La Rochelle, représentée par son Maire

La communauté d'agglomération, représentée par son Président

Habitat 17, représenté par son directeur Général.

AFIN D'AMELIORER LES CONDITIONS DE LA VIE QUOTIDIENNE DES HABITANTS DES QUARTIERS, L'ETAT, LA CDA DE LA ROCHELLE, LA VILLE DE LA ROCHELLE, HABITAT 17, TOUS SIGNATAIRES DU CONTRAT DE VILLE 20015 – 2020 DE L'AGGLOMERATION ROCHELAISE, CONVIENNENT PAR LA PRESENTE CONVENTION ANNEXEE AU CONTRAT DE VILLE DE L'UTILISATION DE L'ABATTEMENT DE TFPB.

LA CONVENTION DECLINE UN DIAGNOSTIC, UN PROGRAMME D'ACTIONS TRIENNAL RECONDUCTIBLE, EN COHERENCE AVEC LES OBJECTIFS DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE PILOTEE PAR LA MAIRIE DE LA ROCHELLE EN LIEN ETROIT AVEC LES MAIRIES DE PROXIMITE.

Quartier de Villeneuve les Salines

PREAMBULE

Villeneuve est un quartier d'habitat social construit dans les années 70 au bord d'un espace naturel exceptionnel. Il est composé de grands ensembles organisés en ilots (les 200, les 400...) parcourus d'espaces verts. Une grande place et une allée de commerces constituent le cœur du quartier bientôt rénové dans le cadre du NPRU. Les franges du périmètre QPV sont occupées par de petits pavillons. Le grand enjeu du quartier sur les espaces extérieurs est de faire cohabiter la nature et l'urbain. La présence de trois bailleurs, se partageant quelquefois les mêmes ilots, est également spécifique au quartier. La Société d'HLM Atlantic Aménagement est l'un des trois bailleurs social du quartier de Villeneuve, il gère **530 logements**, tous dans le périmètre QPV.

Le montant prévisionnel de l'abattement TFPB est estimé à **127 000€**.

1. Résultats du diagnostic et objectif en lien avec la GUP

Dans le cadre de la construction du Contrat de Ville 2015-2020¹, les habitants du quartier ont été interrogés sur la qualité de leur cadre de vie, donnant ainsi des éléments de pré-diagnostic pour la construction de la convention d'abattement de la TFPB. Ces éléments ont été complétés par le diagnostic en marchant dont voici la synthèse. Le quartier de Villeneuve a également bénéficié d'un diagnostic territorial² qui permet aujourd'hui la construction d'un projet de renouvellement urbain, dans lequel s'inscrira la Gestion Urbaine de Proximité.

La responsable de la Mairie de Proximité de Villeneuve a invité différents partenaires le 26 novembre 2015 à la Mairie de Proximité. Etaient présents : **une représentante des locataires d'Habitat 17, le référent Proximité OPH-CDA, la référente Proximité SAA, la directrice clientèle Habitat 17, le médiateur Habitat 17, la responsable de la Mairie de Proximité, la chef de projet GUP.** La balade urbaine a permis de faire le tour des dysfonctionnements sur le quartier autour du patrimoine des trois bailleurs. Les bailleurs ont invité l'ensemble des représentants des locataires en amont.

Les principaux dysfonctionnements partagés par les acteurs ont concerné en majorité des problématiques relevant des services de la Ville et de la CDA et donc s'inscrivant dans un cadre plus large que l'espace résidentiel. Néanmoins, deux problèmes relèvent de l'articulation de la gestion des espaces résidentiels et des espaces publics :

- les **problèmes de gestion des conteneurs enterrés** relèvent de l'articulation de la gestion des espaces résidentiels et des espaces publics. En effet, les conteneurs sont souvent mal utilisés (sacs poubelles trop grands) ou repérés comme lieux de dépôts d'encombrants.
- Les problèmes de dégradations des bâtiments et **conflits d'usage à cause de la proximité des arbres** (très nombreux sur le quartier)

La Ville de La Rochelle va mettre en œuvre une démarche de **GUP dite de « droit commun »** en s'appuyant sur l'expérience des Projets de Renouvellement Urbain de Mireuil et de St Eloi. Ainsi, début 2016, un diagnostic en marchant à l'échelle du quartier sera organisé, la convention qui en découlera prendra en compte les actions des bailleurs inscrites dans la convention d'abattement de la TFPB.

Une attention particulière devra être portée par le bailleur sur :

- Maintien du personnel de proximité
- Renfort de la qualité de service sur l'entretien des espaces extérieurs
- La sécurisation des halls d'immeuble en lien avec les réhabilitations programmées
- Action favorisant l'intégration des communautés étrangères
- Actions favorisant l'écologie
- Actions favorisant l'insertion professionnelle
- Maintien du personnel de proximité (désignation d'un référent par immeuble)
- Formation du personnel de proximité aux méthodes de résolution des conflits
- Désignation de référents GUP pour les instances de suivi et de pilotage

¹ *Mon quartier pour demain ? - Consultation des habitants - CDV 2015 - 2020*

² *Aménagement d'un cœur de quartier – Cabinet SCE – Juillet 2015*

2. Identification des moyens de gestion de droit commun

Actions de gestion	Indicateurs	Hors QPV	En QPV
Entrée dans les lieux		5687	7146
Ascenseurs	contrat	52390	22655
	maintenance (coût par équipement)	590	9452
Contrôles d'accès	contrat	-	-
	maintenance (coût au logt)	-	-
Nettoyage des parties communes et abords	coût annuel au logt	130	153
Maintenances des parties communes et des abords	coût annuel au logt	85	118
Gardiennage et surveillance	nombre de gardiens/agents d'entretien pour 100 logts	0,87	1.3

3. Programme d'action faisant l'objet de l'abattement TFPB

Tableau en annexe

4. Modalités d'association des représentants des locataires

Les représentants des locataires seront invités à suivre la construction de la convention de Gestion Urbaine de Proximité à l'échelle du quartier. Ils feront partis de **l'équipe quartier**, chargée du suivi des actions.

5. Modalités de pilotage

La coordination de la Gestion Urbaine de Proximité est assurée à l'échelle de la Ville par un **comité de pilotage** Ville composé des élus des secteurs, des élus thématiques, du DGA Solidarité et Démocratie Locale et de la DGA Ecologie urbaine et Services techniques. Ils définissent une stratégie à l'échelle de la Ville, déclinée sur les différents quartiers. Le comité de pilotage est réuni une à deux fois par an.

L'aspect technique du projet à l'échelle de la Ville est assuré par une **équipe-projet** qui se réunit une fois par mois sous l'égide de la chef de projet GUP pour mettre en œuvre les actions transversales (qui concernent tous les quartiers). Elle est composée des Mairies de proximité, de l'Administration des services techniques, de la mission Politique de la Ville, de la mission Renouvellement Urbain, de la mission Concertation, de la direction Gestion de l'Espace Public, du service Santé Publique.

Plusieurs « **équipes quartier** » se réuniront tous les trois mois sous l'égide des responsables de mairies de proximité pour déterminer des enjeux locaux, construire un plan d'action **dans lequel s'inscrivent notamment les actions des bailleurs**, le suivre et en faire son évaluation. Ces groupes seront composés à géométrie variable en fonction des partenaires propres à chaque quartier. Parmi les principaux participants : le comité de quartier, le centre social, les représentants des locataires des bailleurs sociaux, le Conseil citoyen (en cours de constitution), l'OPH-CDA, la société d'HLM Atlantic Aménagement, Habitat 17, la Régie de quartier Diagonales, l'Agence Locale de Prévention et de Médiation Sociale, la Police Municipale, le service Espaces Verts, le service Voirie, le service Déchets de l'Agglomération (CDA), le service Eclairage Public, les commerçants, le service des Sports...

6. Suivi, évaluation

Des conventions GUP seront établies par secteur (plusieurs quartiers) pour une durée de trois ans renouvelable. Des bilans annuels seront présentés au comité de pilotage GUP Ville et une synthèse des quartiers Politique de la Ville au comité de pilotage du Contrat de ville.

L'équipe-projet pour les actions transversales et les équipes quartiers pour les actions territorialisées, veilleront à définir les modalités d'évaluation pour chaque action envisagées.

Pour les actions des bailleurs liées à l'abattement de la TFPB, l'outil utilisé sera le tableau de la convention-type « REALISE ». Les tableaux seront présentés lors d'une réunion de bilan annuelle en présence des trois bailleurs (OPH, SAA, Habitat17), l'Etat (DDTM), de la Communauté d'Agglomération (Politique de la Ville), de la Ville (GUP, PRU, Politique de la Ville). Cette rencontre permettra d'ajuster le programme d'actions en fonction de l'avancée du projet.

Fait à la Rochelle, le 11 JAN. 2016

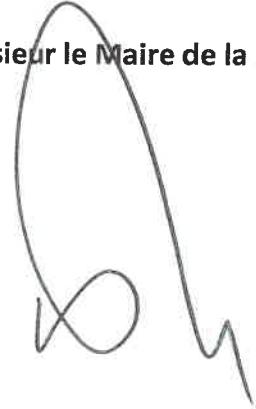
Monsieur le Préfet de la Charente-Maritime

Pour le Préfet
Le Secrétaire Général



Michel TOURNAIRE

Monsieur le Maire de la Rochelle



**Monsieur le Président de la Communauté
D'Agglomération de la Rochelle**



**Monsieur le Directeur Général d'Habitat 17
P/ le Directeur Général et par délégation
Le directeur de la maîtrise d'ouvrage**



Laurent GALLAIS

ANNEXES

1. Tableau de présentation des programmes d'actions liés à l'abattement de TFPB - Port Neuf
2. Tableau de présentation des programmes d'actions liés à l'abattement de TFPB - Mireuil
3. Tableau de présentation des programmes d'actions liés à l'abattement de TFPB - Villeneuve-les-Salines

Annexe I: tableau de présentation des programmes d'actions liés à l'abattement de TFPB prévisionnel par an

Année(s) : 2015-2020

Ville : La Rochelle

Quartier prioritaire : Villeneuve-les-Salines

Organisme : Habitat 17

Nombre de logements dans le quartier : 530

Montant prévisionnel de l'abattement annuel :

127 000 €

Axes	Actions	actions spécifiques au quartier	Calendrier	Dépense prévisionnelle	Financement bailleur	Autre financement	Dépense valorisée TFPB	Taux de valorisation TFPB
Renforcement de la présence du personnel de proximité (par rapport à la présence dans le patrimoine hors QPV)	Formations spécifiques (relation client, gestion des conflits, compréhension du fonctionnement social...); formation du médiateur	Agents de proximité et de médiation sociale : - permanence Habitat 17 bâtiment 304 une fois par semaine, chargée de clientèle sur VLS, une chargée des réclamations, un médiateur - local gardiens bâtiment 103	2015-2020	loyer annuel: 3620 € coût annuel du personnel: 22732 € loyer annuel: 3600 €	100%		loyer annuel: 3620 € coût annuel du personnel: 22732 € loyer annuel: 3600 €	85%
Formation/soutien des personnels de proximité	Renforcement nettoyage: nettoyage des abords par entreprise spécialisée		2015-2020	1 260 €	100%		1 260 €	10%
Sur-entretien	Réparations des équipements vandalisés (ascenseurs...);prestations sur devis hors contrat de maintenance		2015-2020	2 000 €	100%		2 000 €	10%
Gestion des déchets et encombrants / épaves	Dépenses de mise en relocation (supplément /auto moyen)	Gestion des encombrants: reconduction convention avec régie de quartiers	2015-2020	1 500 €	100%		1 500 €	10%
		Amélioration de la collecte des déchets: projet de conteneurs enterrés bâtiments 500 et 600	2015-2020	49 000 €	100%		49 000 €	55%
		Dispositif tranquillité: reconduction de la convention avec l'ALPMS	2015-2020	5 215 €	100%		5 215 €	20%
Tranquillité résidentielle		Participation/implication/formation des locataires et associations de locataires : réunions avec correspondants d'immeubles	2015-2020	7 896 €	100%		7 896 €	20%
		Dispositifs spécifiques à la sensibilisation à la maîtrise des charges, collecte sélective, nouveaux usages, gestes éco-citoyens...: - portes ouverts sur la gestion des charges - recrutement d'un salarié en alternance pour sensibilisation sur les charges - marché de télérelève pour les compteurs d'eau	2015-2020	1 505 €	100%		1 505 €	10%
Concertation / sensibilisation des locataires		Prévention des expulsions: convention avec Altea	2015-2020	660 €	100%		660 €	10%
		Soutien aux actions favorisant le « vivre ensemble » : mise à disposition de huit locaux associatifs	2015-2020	1635 € 9500 € 7 500 €	100%		1635 € 9500 € 7 500 €	10%
Appartenance au social, vivre ensemble		Travaux d'adaptation au vieillissement de la population (substitution des bidouilles par des douches et adaptations sanitaires)	2015-2020	24 000 €	100%		24 000 €	8%
			2015-2020	150 000 €	100%		150 000 €	45%

AR Prefecture

017-21170028
Reçu le 04/04/2024
Publié le 04/04/2024

017-21170028
Reçu le 04/04/2024
Publié le 04/04/2024

017-21170028
Reçu le 04/04/2024
Publié le 04/04/2024

017-21170028
Reçu le 04/04/2024
Publié le 04/04/2024

017-21170028
Reçu le 04/04/2024
Publié le 04/04/2024

017-21170028
Reçu le 04/04/2024
Publié le 04/04/2024

017-21170028
Reçu le 04/04/2024
Publié le 04/04/2024

017-21170028
Reçu le 04/04/2024
Publié le 04/04/2024

017-21170028
Reçu le 04/04/2024
Publié le 04/04/2024

017-21170028
Reçu le 04/04/2024
Publié le 04/04/2024

Avenant de prorogation n° 1

à la convention d'utilisation de l'abattement de TFPB 2016-2020 pour Habitat 17

Quartier prioritaire de la ville : Villeneuve-les-Salines à La Rochelle

Conclue entre :

- L'Office Public de l'Habitat de la Charente-Maritime, représenté par son directeur général, Mikaël JUNGERS
Ci-après dénommé Habitat 17 d'une part,
- La Communauté d'Agglomération de la Rochelle, représenté par son Président, Jean-François FOUNTAINE
d'autre part,
- La ville de la Rochelle, représentée par son maire, Jean-François FOUNTAINE,
d'autre part,
- L'Etat, représenté par Nicolas BASSELIER, Préfet de la Charente-Maritime,
d'autre part,

Préambule

L'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) est accordé à hauteur de 30% aux organismes de logement social, en contrepartie des actions spécifiques mises en œuvre dans le cadre de la politique de la ville des quartiers prioritaires.

Ces actions visent à renforcer la qualité urbaine des quartiers et améliorer le cadre de vie de leurs habitants.

La convention d'abattement pour la TFPB dans le quartier prioritaire de la ville de Villeneuve-les-Salines à la Rochelle a été signée le 11 janvier 2016 et jointe en annexe du contrat de ville 2015-2020. Elle s'applique aux 530 logements dont Habitat 17 est propriétaire, au sein de l'habitat social collectif de ce quartier.

L'abattement TFPB s'est appliqué sur les impositions établies au titre des années 2016 à 2020, soit un an suivant la signature du contrat de ville jusqu'à son échéance.

Les contrats de ville ayant été prorogés de deux ans par la loi de finances pour 2019, le présent avenant n° 1 a pour objet de faire coïncider cette durée avec celle de l'abattement, soit pour la période supplémentaire 2021-2022.

L'annexe jointe, répertoriant les actions prévisionnelles à réaliser sur cette période, est actualisée en conséquence.

l'article 47 de la loi de finances n° 2016-1918 du 29 décembre 2016 modifiant l'article 1398 B du code général des impôts sur l'abattement de la TFPB en rendant obligatoire

« une convention, annexée au contrat de ville, conclue avec la commune, l'EPCI et le représentant de l'Etat dans le Département, relative à l'entretien et à la gestion du parc et ayant pour but d'améliorer la qualité de service rendue aux locataires. La convention doit être signée avant le 31 mars 2017 ».

« L'abattement s'applique aux impositions établies au titre des années 2016 à 2020, à compter de l'année qui suit la signature du contrat de ville » ;

Vu l'article 156 de la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté qui prévoit de transmettre annuellement, non seulement aux signataires de la convention, mais également au conseil citoyen, le compte-rendu des actions entreprises en contrepartie de l'abattement ;

Vu la loi 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019, prorogeant de deux ans les contrats de ville, soit jusqu'en 2022 ;

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

Article 1^{er} : La convention d'abattement TFPB pour le quartier prioritaire de Villeneuve-les-Salines à la Rochelle, s'appliquant sur la période 2016-2020, est prorogée par avenant n° 1 d'une durée de deux ans jusqu'à l'échéance du contrat de ville, soit jusqu'en 2022.

Article 2 : Est annexé au présent avenant le programme d'actions prévisionnelles sur la période 2021-2022.

Article 3 : Le compte-rendu des actions entreprises en contrepartie de l'abattement sera transmis annuellement aux signataires de la convention et au conseil citoyen.

Article 4 : Toutes les autres clauses, non contraires à ce qui précède, demeurent inchangées.

Fait à la Rochelle, le

Pour l'Etat

Le Préfet de la Charente-Maritime



Nicolas BASSELIER

Pour la ville de la Rochelle

Le maire



Jean-François FOUNTAINE

Pour la Communauté d'Agglomération

De la Rochelle

Le Président

Jean-François FOUNTAINE



Pour Habitat 17

Le directeur général

Mikaël JUNGERS



AVENANT DE PROROGATION N°2 POUR L'ANNEE 2023
A LA CONVENTION D'UTILISATION DE L'ABATTEMENT DE TFPB 2016-2020
D'HABITAT 17

Etabli entre :

L'Etat, représenté par le préfet de la Charente-Maritime,

La Ville de La Rochelle, représentée par son Maire,

La Communauté d'Agglomération de La Rochelle, représentée par son Président,

L'Office Public de l'Habitat de la Charente-Maritime HABITAT 17, représenté par son Directeur Général.

PREAMBULE

Afin d'améliorer les conditions de la vie quotidienne des habitants des quartiers, l'Etat, l'Agglomération de La Rochelle, la Ville de La Rochelle, Habitat 17, tous signataires du contrat de ville 2015 – 2020 de l'agglomération rochelaise, ont convenu par convention en date du 11 janvier 2016, annexée au contrat de ville, de l'utilisation de l'abattement de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties.

La convention décline un diagnostic, un programme d'actions triennal reconductible, en cohérence avec les objectifs de la Gestion Urbaine de Proximité pilotée par la mairie de La Rochelle en lien étroit avec les mairies de proximité.

Le contrat de ville ayant été prorogé de deux ans (2021-2022) la convention de l'abattement TFPB, annexé au contrat de ville, a elle-même été prorogée sur la même période par avenant en date du 26 février 2021.

La loi de finances pour 2022 a prolongé jusqu'à fin 2023 les contrats de ville et la période d'abattement de 30% de la taxe foncière sur les propriétés bâties au profit des logements locatifs sociaux situés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. 1

ARTICLE 1

Le contrat de ville étant prorogé jusqu'au 31 décembre 2023, la convention d'utilisation de l'abattement de TFPB, annexé au contrat de ville est prolongée sur la même période.

Ainsi à l'Article 3 de la convention « Programme d'action faisant l'objet de l'abattement TFPB » est annexé le tableau joints couvrant l'année 2023 pour le Quartier Prioritaire de Villeneuve-les-Salines à La Rochelle.

Fait en 4 exemplaires à La Rochelle, le **20 DEC. 2022**

Monsieur le Préfet de Charente-Maritime

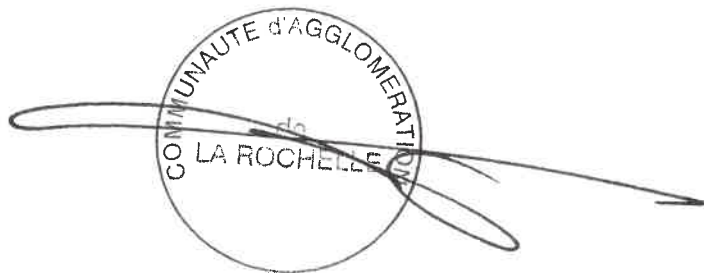


Nicolas BASSELIER

Monsieur le Maire de La Rochelle



Monsieur le Président de la Communauté
d'Agglomération de La Rochelle



Monsieur le Directeur Général de l'Office
Public de l'Habitat de la
Charente-Maritime

Mikaël JUNGERS
DIRECTEUR GENERAL



ANNEXES

1. Tableau de présentation des programmes d'actions liés à l'abattement de TFPB - Villeneuve-les-Salines

**Annexe I : Tableau de présentation du programme d'actions prévisionnelles liées à l'abattement de TFPB
La Rochelle Villeneuve-Les-Salines
Année 2023**

Ville : La Rochelle

Quartier prioritaire : Villeneuve-Les-Salines

Organisme : Habitat 17

Nombre de logements dans le quartier : 530

Montant de l'abattement prévisionnel :

127 000 €

Axes	Renforcement des moyens de gestion de droit commun	Actions	Calendrier	Dépense prévisionnelle	Financement bailleur	Autre financement	Dépense valorisée TFPB	Taux de valorisation TFPB
		Actions spécifiques au quartier						
		Personnel de proximité Local Gardiens bâtiment 103						
Renforcement de la présence du personnel de proximité par rapport à la présence dans le patrimoine hors QPV)		Personnel de proximité - Antenne Habitat 17 bâtiment 304 - Regroupement du personnel technique et administratif dans une même antenne : travaux d'aménagement d'un local rue Alphonse Baudin		Loyer annuel 304 : 3 700 € loyer annuel 103 : 3 680 € Coût du personnel : 170 522 € Coût des travaux : 62 500 € en moyenne par an	100%			50%
Formation / soutien des personnels de proximité	Formations spécifiques (relation client, gestion des conflits, compréhension du fonctionnement social...)			1 000 €	100%			100%
Sur-entretien		Renforcement du nettoyage aux abords de l'immeuble		2 000 €	100%			100%
		Réparations des équipements vandalisés (ascenseurs...) : prestations sur devis hors contrat de maintenance		8 000 €	100%			100%
Gestion des déchets et encombrants / épaves		Dépenses de mise en relocation (supplément / ratio moyen)		110 000 €	100%			25%
		Gestion des encombrants : reconduction convention avec la régie des quartiers		5 215 €	100%			100%
Tranquillité résidentielle		Dispositif tranquillité : - reconduction de la convention avec l'ALPMS * fonctionnement : maintenance antenne		6 800 € 600 €	100% H17 100% H17			62% 100% 100%
Concertation / sensibilisation des locataires		Participation / implication / formation des locataires et associations de locataires : - réunions avec correspondants d'immeubles - dispositif séniors solidaires - Journées Portes Ouvertes sur les charges - Développement de l'accès au numérique		1 568 € 2 592 € 692 € 2 000 €	100%			100% 50% 100% 100%
Tranquillité résidentielle		Prévention des explosions : convention avec Alléa		5 000 €	100%			60%
Animation, lien social, vivre ensemble		Soutien aux actions favorisant le "vivre ensemble" : - mise à disposition de locaux associatifs - fête des voisins : mise à disposition de la salle des fêtes		19 800 € 500 €	100% H17	100% Marie		100%
Petits travaux d'amélioration de la qualité des services (hors quartiers PNRU)		Travaux d'adaptation au maintien à domicile des personnes âgées et handicapées		50 000 €	100%			70%
				456 169 €				49%

AR Prefecture

017-211700281-20240328-DEL23_280324-DE

Reçu le 04/04/2024

Publié le 04/04/2024

Communauté

d'Agglomération de

La Rochelle



CONVENTION INTERCOMMUNALE D'ATTRIBUTION

**POUR LE TERRITOIRE DE L'AGGLOMERATION DE
LA ROCHELLE**

Les signataires de la Convention Intercommunale d'attribution

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L300-1, L441-1-1, L441-1-2, L441-2-3, L441-1-5, L441-1-6

Vu l'article 8 de la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion sociale et la cohésion urbaine,

Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové,

Vu la loi n° 2017-86 relative à l'Egalité et à la Citoyenneté du 27 janvier 2017,

Vu la loi n° 2018-1021 pour l'Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique, du 16 octobre 2018,

Vu la délibération n° 2015-112 en date du 17 décembre 2015 du conseil communautaire de la Communauté d' Agglomération de La Rochelle relative à la mise en place d'une Conférence Intercommunale du Logement sur son territoire,

Vu l'arrêté préfectoral n°16-1408 modifié par l'arrêté n°16-2060, portant création de la Conférence intercommunale du logement, désignée ci-après « CIL »

Vu le Contrat de Ville de l'agglomération de La Rochelle 2015-2020, en date du 29 septembre 2015 reconnaissant les quartiers de Villeneuve-les-Salines, Mireuil et Port-Neuf, comme quartier prioritaire de la Politique de la Ville, désigné ci-après « Contrat de ville »,

Vu le Programme Local de l'Habitat approuvé le 26 janvier 2017,

Vu la Convention Intercommunale d'Equilibre Territorial et le diagnostic réalisé dans le cadre de la démarche d'élaboration du dit document approuvé par délibération du Conseil communautaire du 29 juin 2017.

Vu la convention pluriannuelle du Projet de Rénovation Urbaine de Villeneuve-les-Salines signée le 29 avril 2019, désigné ci-après par « PRU »,

Sont signataires de la Convention Intercommunale d'Attribution de La Rochelle :

La Communauté d'Agglomération de La Rochelle, représentée par son Président, M. FOUNTAINE,

L'Etat, représenté par le Préfet de la Charente-Maritime, M. BASSELIER,

Le Conseil Départemental de Charente-Maritime, représenté par sa Présidente, Mme MARCILLY,

Les communes membres de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle :

La commune d'Angoulins-sur-Mer, représentée par son maire, M. NIVET,

La commune d'Aytré, représentée par son maire, M. LOISEL,

La commune de Bourgneuf, représentée par son maire, M. VINCENT,

La commune de Châtelailon-Plage, représentée par son maire, M. VILLAIN,

La commune de Clavette, représentée par son maire, Mme GUERRY GAZEAU,

La commune de Croix-Chapeau, représentée par son maire, M. BOUFFET,

La commune de Dompierre-sur-Mer, représentée par son maire M. KRABAL,

La commune d'Esnandes, représentée par son maire, M. GESLIN,

La commune de La Jarne, représentée par son maire, M. COPPOLANI,

La commune de La Jarrie, représentée par son maire, M. BAUDON,

La commune de La Rochelle, représentée par son maire, M. FOUNTAINE,

La commune de Lagord, représentée par son maire, M. GRAU,

La commune de L'Houmeau, représentée par son maire, M. ALGAY,

La commune de Marsilly, représentée par son maire, M. PINEAU,

La commune de Montroy, représentée par son maire, Mme COTTREAU-GONZALEZ,

La commune de Nieul-sur-Mer, représentée par son maire, M. MAIGNE,

La commune de Périgny, représentée par son maire, Mme LIGONNIERE,

La commune de Puilboreau, représentée par son maire, M. DRAPEAU,

La commune de Saint-Christophe, représentée par son maire M. CHABRIER,

La commune de Sainte-Soulle, représentée par son maire M. AYRAL,

La commune de Saint-Médard-d'Aunis, représentée par son maire, M. GERVAIS,

La commune de Saint-Rogatien, représentée par son maire, M. LARELLE,

La commune de Saint-Vivien, représentée par son maire, M. DEMESTER,

La commune de Saint-Xandre représentée par son maire, Mme FERRAND,

La commune de Salles-sur-Mer, représentée par son maire, Mme SUBRA,

La commune de Thairé, représentée par son maire, Mme NASSIVET,

La commune de Vérines, représentée par son maire, Mme MEODE,

La commune d'Yves, représentée par son maire, M. ROBLIN.

Les organismes de logements sociaux suivants :

L'Office Public de l'Habitat de l'Agglomération de La Rochelle, représenté par son Directeur Général, M. LECLERC,,

Immobilière Atlantic Aménagement, représenté par son Directeur Général, M. DESANLIS,

Habitat 17, représenté par son Directeur Général, M. JUNGERS,,

Domofrance, représenté par son Directeur Général, M. STEPHAN,

NOALIS, représenté par sa Directrice Générale, Mme AMBLARD,

ERILIA, représenté par son Directeur Général, M. LAVERGNE,

SEMIS, représenté par sa Directrice Générale déléguée, Mme CASTAING-COURAUD,

Clairsienne, représenté par son Directeur Général, M. DESANLIS,

ICF Habitat, représenté par sa Directrice Générale, Mme QUEILLE,

Aquitanis, représenté par son Directeur Général, M. GORCE,

Coopérative Charente-Maritime Habitat, représenté par son Président du Directoire, M. AVELINE.

L'Union Régionale HLM de Nouvelle-Aquitaine, représenté par sa Présidente, Mme BOULMIER,

Action Logement, représenté par son Directeur Régional Nouvelle-Aquitaine, M. THONNARD.

Table des matières

Les signataires de la Convention Intercommunale d'attribution	2
Cadre réglementaire	6
Engagements relatifs à l'article L.441-1-6 du CCH : objectifs quantifiés et territorialisés, par bailleurs et réservataires	7
1.1. Engagements en faveur des demandeurs du 1er quartile de revenu	7
1.2. Engagements en faveur des publics prioritaires	8
1.3. Engagements en faveur des ménages en demande de mutation	8
1.4. Engagements en faveur des ménages relogés dans le cadre d'opérations de renouvellement urbain	9
Gouvernance, Pilotage et articulation des dispositifs	10
2.1. La Conférence Intercommunale du Logement (CIL), instance de pilotage	10
2.2. La commission de coordination de la CIA	10
2.3. Groupes de travail thématiques	11
2.4. Clarifier le mode de fonctionnement des CALEOL et tendre vers une harmonisation des pratiques	11
2.5. Animation des commissions	12
L'observation et l'évaluation	13
3.1. Assurer le suivi et l'évaluation des attributions	13
3.2. Suivre l'évolution du parc locatif social, ainsi que son occupation	13
3.3. Développer de nouvelles pistes d'actions	13
Durée de la Convention Intercommunale d'Attribution	13
Annexes	14
Liste des sigles et abréviations	14

Cadre réglementaire

La Convention Intercommunale d'Attribution (CIA) s'inscrit dans le même cadre de réformes rappelées dans le document cadre des orientations stratégiques en matière d'attributions.

La CIA, instaurée par la loi Egalité et Citoyenneté, est issue de la fusion de la Convention Intercommunale d'Equilibre Territorial, élaborée par la communauté d'agglomération de La Rochelle en 2017, et de l'Accord Collectif Intercommunal (ACI).

Elle doit préciser les engagements de chacun des partenaires dans l'atteinte des orientations définies dans le document cadre en définissant des objectifs et en précisant leur mise en œuvre et leur suivi.

Cette convention est signée par le Préfet, la Communauté d'Agglomération de La Rochelle, les bailleurs sociaux ayant du patrimoine sur le territoire, les titulaires de droit de réservation, le Conseil Départemental et les communes membres de l'agglomération.

Cette convention doit définir, conformément à l'article L.441-1-6 du CCH :

- Pour chaque bailleur social, un engagement annuel quantifié et territorialisé d'attribution de logements à réaliser à des ménages à bas revenus¹, relogés dans le cadre d'une opération de renouvellement urbain ou d'une opération de requalification de copropriétés dégradées, en dehors des quartiers prioritaires de la politique de la ville ;
- Pour chaque bailleur social, un engagement annuel quantifié et territorialisé d'attribution de logements aux personnes bénéficiant d'une décision favorable au titre du DALO et aux personnes répondant aux critères de priorité mentionnés à l'article L.441-1 du CCH, ainsi que les modalités de relogement et d'accompagnement social nécessaires à la mise en œuvre de cet engagement ;
- Pour chaque bailleur social, un engagement portant sur les actions à mettre en œuvre dans son domaine de compétences pour atteindre les objectifs d'équilibre territorial ;
- Pour chacun des autres signataires de la convention, des engagements relatifs à leur contribution à la mise en œuvre des engagements précités ;
- Les modalités de relogement et d'accompagnement social des personnes relogées dans le cadre des opérations de renouvellement urbain ;
- Les conditions dans lesquelles les réservataires de logements sociaux et les bailleurs sociaux procèdent à la désignation des candidats dont les demandes sont présentées aux commissions d'attribution de logements et d'examen de l'occupation et les modalités de coopérations entre les bailleurs sociaux et les titulaires de droit de réservation.

Cette Convention Intercommunale d'Attribution est à considérer comme une feuille de route partenariale. Au fur et à mesure de sa mise en œuvre, de son appropriation par les différents partenaires, elle permettra d'affiner la stratégie de peuplement du territoire et d'avoir une meilleure connaissance du territoire et des différents leviers à mobiliser.

¹ Les ménages à bas revenus sont les demandeurs de logement social dont le niveau de ressources par unité de consommation est inférieur à un montant constaté annuellement par arrêté du ministre en charge du logement. Ce montant correspond au niveau de ressources le plus élevé du quartile de demandeurs aux ressources plus faibles parmi les demandeurs situés sur le territoire de l'agglomération enregistrés dans le Système National d'Enregistrement.

Engagements relatifs à l'article L.441-1-6 du CCH : objectifs quantifiés et territorialisés, par bailleurs et réservataires

1.1. Engagements en faveur des demandeurs du 1er quartile de revenu

Les objectifs suivants d'attributions suivies de baux signés concernant les logements locatifs sociaux situés en dehors des Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) et des QVA (Quartiers de Veille Active) devront être consacrés annuellement à des demandeurs du 1er quartile (quartile défini par arrêté ministériel chaque année) ou à des personnes relogées dans le cadre d'opérations de renouvellement urbain ou de requalification de copropriétés dégradées :

	Objectifs d'attribution de logements sociaux	
	Aux demandeurs à bas revenus ou à des personnes relogées dans le cadre du PRU ou d'opération de requalification de copropriétés dégradées	Aux autres demandeurs : 2 ^{ème} , 3 ^{ème} et 4 ^{ème} quartile
OPH de l'agglomération de La Rochelle	25% des attributions hors QPV/QVA*	50% des attributions en QPV
Immobilière Atlantic Aménagement	25% des attributions hors QPV/QVA*	50% des attributions en QPV
Habitat 17	25% des attributions hors QPV/QVA*	50% des attributions en QPV
Autres bailleurs	25% des attributions hors QPV/QVA*	Pas de parc en QPV Contribution à l'atteinte de 50% des attributions en QPV
Action Logement	Contribution à l'atteinte de 25% des attributions hors QPV/QVA*	Contribution à l'atteinte de 50% des attributions en QPV
Collectivités		
Etat		

*Suivies de baux signés

Pour les neuf bailleurs présents sur le territoire de l'agglomération, seulement 3 bailleurs ont des logements au sein des QPV : l'OPH de l'agglomération de la Rochelle, Immobilière Atlantic Aménagement et Habitat 17. Les objectifs d'attributions en QPV s'appliqueront uniquement à ces bailleurs. Cependant, la contribution de l'ensemble des bailleurs dans l'atteinte des objectifs sera suivie, c'est pourquoi les autres bailleurs du territoire (Noalis, Erilia, Domofrance, ICF Habitat, SEMIS, Clairsienne) devront également participer à l'atteinte des objectifs en QPV.

1.2. Engagements en faveur des publics prioritaires

Les engagements suivants, concernant des objectifs d'attribution aux personnes bénéficiant d'une décision favorable de la commission de médiation (Art. L441-2-3) et aux personnes relevant d'une catégorie de ménages prioritaires (Art. L441-1 du CCH) devront être atteints annuellement.

	Objectifs d'attribution de logements aux publics prioritaires (définis dans le document cadre)
OPH de l'agglomération de La Rochelle	25% des attributions
Immobilière Atlantic Aménagement	25% des attributions
Habitat 17	25% des attributions
Autres bailleurs	25% des attributions
Action Logement	25% des attributions effectuées sur le contingent de réservation
Collectivités	25% des attributions effectuées sur le contingent de réservation
Etat	100% des attributions effectuées sur le contingent de réservation

Chaque bailleur, en lien avec les réservataires, pourra identifier dans les outils à sa disposition (logiciel Imhoweb, SNE, SYPLO...) les demandes de logement relevant de publics prioritaires (personnes bénéficiant d'une décision favorable à la commission de médiation DALO, ménages ciblés par le Plan Logement d'Abord...). La mise en place de la gestion en flux des contingents devrait permettre d'apporter davantage de fluidité dans la gestion des attributions à des publics prioritaires.

Si aucun objectif territorialisé (en QPV et hors QPV/QVA) n'a été retenu, il conviendra pour l'ensemble des partenaires de maintenir une vigilance sur les attributions à ces publics prioritaires afin de ne pas accroître les fragilités de certains secteurs.

1.3. Engagements en faveur des ménages en demande de mutation

Comme évoqué dans le document cadre, chaque bailleur s'engage à favoriser les mutations au sein de son parc, mais également les mutations inter bailleurs afin d'améliorer la fluidité du parc de logement et augmenter ainsi les possibilités de réponses apportées aux demandeurs.

Ainsi, chaque bailleur s'engage à :

- Faciliter les parcours résidentiels des ménages occupant des petits logements et souhaitant des logements plus grands et ainsi libérer des logements permettant d'apporter plus facilement des solutions aux situations des demandeurs isolés qui demeurent les plus difficiles à satisfaire
- Favoriser les mutations des personnes âgées pour leur donner accès à des logements adaptés et permettre la libération des logements souvent peu chers car anciens afin de répondre aux situations des demandeurs les plus fragiles.

L'examen de l'occupation des logements, mené dans le cadre des CALEOL, constituera un outil important pour identifier des logements qui ne sont pas ou plus adaptés aux ménages qui les occupent. Avec un accompagnement et une communication adaptés, les bailleurs proposeront différentes solutions adaptées aux ménages.

Les partenariats avec les associations du territoire (l'Escale, Altea Cabestan...) devront être pérennisés afin de permettre un accompagnement social adapté.

Par ailleurs, dans le cadre de la commission de coordination de la CIA ou éventuellement dans un groupe de travail regroupant les bailleurs, des temps d'échanges pour favoriser un travail commun pourront être organisés pour trouver des solutions à des « cas lourds » et œuvrer ainsi en faveur des mutations inter bailleurs.

1.4. Engagements en faveur des ménages relogés dans le cadre d'opérations de renouvellement urbain

Comme précisé dans le document cadre, l'ensemble des relogements prévus dans le PRU de Villeneuve-les-Saline a été réalisé. Par conséquent, il n'y aura pas de nouveaux engagements pour ces ménages. Cependant, le bilan de ces relogements devra être effectué de manière partenariale avec les bailleurs concernés en s'appuyant sur l'outil RIME.

Gouvernance, Pilotage et articulation des dispositifs

Conférence Intercommunale du Logement (CIL)

Instance de gouvernance et de pilotage de la politique d'attribution communautaire

Commission de coordination de la Convention Intercommunale d'Attributions (CIA)

Instance technique de coordination chargée de suivre les objectifs de la CIA : suivi des attributions (pour les publics prioritaires et le rééquilibrage territorial)

Groupes de travail thématiques

Pouvant se réunir ponctuellement en fonction de thématiques spécifiques à aborder, avec un ordre du jour clair et établi à l'avance

Commission d'Attribution des Logements et d'Examen d'Occupation des Logements (CALEOL)

2.1. La Conférence Intercommunale du Logement (CIL), instance de pilotage

La Conférence Intercommunale du Logement (CIL) est l'**instance de gouvernance et de pilotage de la politique d'attributions communautaire**.

Co-présidée par le Préfet de la Charente-Maritime et le Président de l'Agglomération de La Rochelle (ou leurs représentants), la Conférence Intercommunale du Logement est composée de 3 collèges :

- Le collège des représentants des collectivités territoriales,
- Les collèges des représentants des professionnels intervenant dans le champ des attributions,
- Le collège des représentants des usagers ou des associations de défense des personnes en situation d'exclusion par le logement.

La CIL se réunit au moins une fois par an sous sa forme plénière pour assurer le suivi :

- de la mise en œuvre de la Convention Intercommunale d'Attribution ;
- de la mise en œuvre du Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs ;
- de la mise en place du système de cotation de la demande et de gestion en flux des contingents.

Installée le 23 Juin 2017, le fonctionnement opérationnel de la CIL est précisé dans le Règlement Intérieur, adopté en séance de la CIL du 7 Juillet 2021.

2.2. La commission de coordination de la CIA

Instance technique d'échanges et de travail, la commission de coordination est présidée par le Président de la communauté d'agglomération de La Rochelle, ou son représentant, et est créée sous le pilotage de la CdA.

Sont membres de la commission de coordination : les représentants de l'agglomération de La Rochelle, les représentants de l'Etat, les maires des communes, les représentants de chaque bailleur social, les réservataires, les partenaires sociaux. Cette commission pourra fonctionner avec un partenariat élargi en fonction des situations rencontrées.

Cette instance se réunira à minima une fois par an, même s'il est préférable qu'elle se réunisse 2 à 3 fois par an afin de permettre un meilleur suivi.

La commission aura vocation à :

- évaluer l'atteinte des objectifs définis dans la CIA concernant les attributions aux ménages à bas revenus et prioritaires ainsi que les freins et opportunités qui ont influencé ces résultats, identifier les points de blocages ;
- assurer le suivi des objectifs fixés par bailleurs et réservataires : respect des engagements, examen des bilans d'attribution... ;
- faire remonter les situations insuffisamment prises en compte, soit dans la définition partagée des ménages prioritaires, soit dans la gouvernance, et contribuer en ce sens à l'évaluation globale du dispositif et ajustements nécessaires ;
- préconiser d'éventuelles mesures pour améliorer le dispositif ;
- préparer le rendu de la Conférence Intercommunale du Logement.

En fonction de la situation et des velléités des différents participants, l'ordre du jour de cette commission pourra évoluer et intégrer, par exemple, l'étude de certains dossiers de demandeurs de logement social plus complexes ou étant dans une situation nécessitant des échanges avec l'ensemble des partenaires.

2.3. Groupes de travail thématiques

L'objectif de ces groupes de travail sera de se réunir ponctuellement, dès que nécessaire, en petit comité, pour débattre sur différents éléments techniques et favoriser l'échange et la construction commune et partenariale.

Ces groupes de travail seront pilotés par l'agglomération de La Rochelle et leur composition pourra évoluer en fonction des sujets abordés : représentants de l'Etat, maires, bailleurs, réservataires...

Un groupe de travail pourra être sollicité par un membre de la CIL à condition d'avoir identifié une thématique bien précise, comme la mise en place de la gestion en flux, travailler sur l'harmonisation des pratiques en CALEOL, fonctionnement de la cotation de la demande....

2.4. Clarifier le mode de fonctionnement des CALEOL et tendre vers une harmonisation des pratiques

L'attribution des logements reste de la compétence souveraine des Commissions d'Attribution de Logements et d'Examen de l'Occupation des Logements (CALEOL), mises en place par chaque bailleur social, où les décisions se prennent de manière collégiale entre les membres.

Une bonne préparation des CALEOL de chaque bailleur, en lien avec l'ensemble des partenaires concernés, est primordiale. Ainsi, il conviendra de s'assurer d'une bonne articulation avec l'ensemble des partenaires :

- la communauté d'agglomération de La Rochelle devra être intégrée dans le circuit des échanges en rapport avec les CALEOL afin d'avoir une vision globale du dispositif ;
- des outils communs, comme la part d'attribution à des ménages du 1er quartile ou à des ménages prioritaires, tels que définis dans le document cadre, devront être mis en place afin de suivre les objectifs de la CIA,
- les candidats proposés en CALEOL devront être en adéquation, à la fois avec les objectifs définis par la Conférence Intercommunale du Logement et l'équilibre d'occupation sociale des programmes.

Un accompagnement adapté aux ménages, sera maintenu dans un cadre partenarial entre l'ensemble des acteurs (bailleurs, travailleurs sociaux, communes, CCAS, Action Logement, associations) afin d'accompagner au mieux les ménages en difficultés au moment de l'attribution jusqu'à leur installation.

L'harmonisation des CALEOL pourra être travaillée collectivement au sein d'un groupe de travail regroupant la CdA, les bailleurs et l'Etat. L'objectif étant d'assurer une bonne préparation des CALEOL

et de garantir une bonne communication avec l'ensemble des partenaires afin de suivre au mieux la politique d'équilibre de peuplement.

L'objectif de ces différentes instances et de cette organisation globale est bien de faire vivre la politique d'attribution à l'échelle de l'agglomération de La Rochelle.

Le but étant de ne pas venir alourdir des processus déjà existants en imposant la création de nouvelles instances, mais bien d'optimiser et de regrouper, lorsque cela est pertinent ces instances avec des instances déjà existantes.

Ainsi, la commission « cas complexes », devant être créée à l'échelle intercommunale dans le cadre de la CIL, existe déjà en Charente-Maritime sous l'appellation Instance Locale Hébergement-Logement (ILHL). Son fonctionnement restera inchangé.

2.5. Animation des commissions

L'agglomération de La Rochelle, en tant que chef de file de la politique d'équilibre de peuplement, est garante de l'animation de différentes instances mises en place dans le cadre de la Convention Intercommunale d'Attribution.

L'observation et l'évaluation

Il s'agira de permettre à l'agglomération de La Rochelle de suivre :

- L'atteinte des objectifs définis dans la Convention Intercommunale d'Attribution pour les ménages en QPV et en dehors des QPV et des QVA ;
- Le suivi des objectifs en termes d'accueil des publics prioritaires ;
- La contribution de chacun des bailleurs dans la prise en compte des demandes de mutations ;
- Le suivi du parc social et de son occupation.

3.1. Assurer le suivi et l'évaluation des attributions

Afin de réaliser un bilan de la politique de peuplement, la CdA utilisera les données issues d'Imhoweb (fichier partagé géré par l'Afipade). Les données mobilisées seront utilisées pour l'analyse de la demande sociale, par bailleur, avec la possibilité de suivre également le taux de refus.

Ce suivi permettra d'évaluer :

- l'atteinte de chacun dans l'accueil des ménages à bas revenus et prioritaires ;
- la répartition géographique des attributions réalisées (QPV/QVA).

3.2. Suivre l'évolution du parc locatif social, ainsi que son occupation

Le travail de diagnostic réalisé dans le document cadre sera pérennisé afin de mesurer l'évolution de l'occupation du parc social de l'agglomération et évaluer l'efficacité des actions de rééquilibrage en matière d'équilibre de peuplement.

Cette évaluation sera basée sur l'application GIP SNE permettant d'avoir un regard croisé des données sur l'occupation du parc social (OPS) ainsi que les données relatives au parc social (RPLS), complétée par une approche qualitative fondée sur les entretiens avec les membres de la CIL.

3.3. Développer de nouvelles pistes d'actions

Les différentes instances partenariales de mise en œuvre de la Convention Intercommunale d'Attribution pilotées et animées par l'agglomération de La Rochelle (la CIL, la commission de coordination, les groupes de travail) seront des lieux d'échanges partenariaux permettant de définir de nouvelles actions selon un travail itératif et en fonction des évolutions du territoire.

Durée de la Convention Intercommunale d'Attribution

La durée de la présente Convention Intercommunale d'Attribution est fixée à 6 ans, à l'exception de la partie concernant les engagements en faveur des publics prioritaires, élaborée pour une durée de 3 ans, conformément à l'Art. L.4411-1 du CCH, ce qui impliquera une révision de cette partie de la CIA à mi-parcours.

Annexes

Liste des sigles et abréviations

ACI : Accord Collectif Intercommunal

AHI : Accueil Hébergement insertion

ALT : Allocation Logement Temporaire

Loi ALUR : loi pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové

CALEOL : Commission d'Attribution Logements et d'Examen d'Occupation des Logements

CCH : Code de la Construction et de l'Habitation

CPH : Centre Provisoire d'Hébergement

CHRS : Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale

CIA : Convention Intercommunale d'Attribution

CIL : Conférence Intercommunale du Logement

CUS : Convention d'Utilité Sociale

DALO : Droit Au Logement Opposable

IML : Intermédiation Locative

Loi E&C : Loi Egalité et Citoyenneté

Loi ELAN : Loi sur l'Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

OPS : Occupation du Parc Social

PLDA : Plan Logement d'Abord

PPGDID : Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information du Demandeur

PRU : Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain

PSP : Plan Stratégie Patrimoine

RPLS : Répertoire du Parc Locatif Social

UC : Unité de Consommation

QPV : Quartier Politique de la Ville

QVA : Quartier de Veille Active

SNE : Système National d'Enregistrement

ZUS : Zone Urbaine Sensible

AR - Prefecture, Communauté d'agglomération de La Rochelle
Subventions d'investissement octroyées Années 2019-2023

017-211700281
Reçu le 04/04/2024
Publié le 04/04/2024

Année	Porteur de projet	Intitulé de l'action	Budget de l'action (TTC pour asso HT pour com et CCAS)	Subvention octroyée par la CdA
				Montant
2019	ADEI	Mise en œuvre du projet collectif Hors les murs par l'acquisition d'un camping-car	30 000 €	15 000 €
2019	COASVI	TV Villeneuve - médias de proximité	4 238 €	2 120 €
2019	Commune d'Aytré	Eclairage public du city-stade sur quartier Pierre Loti	16 977 €	5 093 €
2019	L'Escale	Développement des activités du chantier d'insertion Planète Sésame	78 298 €	20 000 €
2019	Maison de quartier de Port-Neuf	Renouvellement de matériel vétuste	25 427 €	12 700 €
2019	La Rochelle Ju Jitsu VLS	Développement de l'activité de l'association sportive dans le quartier de VLS	6 000 €	3 000 €
2019	COASVI	Le camion de l'aide à la vie associative	18 800 €	9 400 €
2019	CCAS La Rochelle	Equipement de matériel frigorifique pour épicerie sociale à Mireuil	38 099 €	19 049 €
TOTAL programmation 2019			217 839 €	86 362 €
2020	CS Le Pertuis	Achat Lave-vaisselle	4 209 €	1 263 €
2020	Air Handi Sol	Aménagement de la web-radio de la diversité	26 960 €	9 568 €
2020	EOLE	Acquisition d'un véhicule 9 places	30 000 €	10 000 €
2020	Cie O Tom Po Tom	Acquisition de matériel technique de son et lumière	5 163 €	2 581 €
2020	Ville de La Rochelle	Travaux de sécurisation du bâtiment "La Passerelle" à Mireuil	27 813 €	13 907 €
TOTAL programmation 2020			94 145 €	37 319 €
2021	CS Le Pertuis	Café AZIMUT	58 000 €	25 000 €
2021	RADIO COLLEGE	Restructuration technique de la régie principale de Radio Collège	43 999 €	10 000 €
2021	ALPMS	Achat de véhicule électrique	28 317 €	9 000 €
2021	ASSOCIATION ALIMENTAIRE DE MIREUIL	Achat de congélateurs	3 300 €	1 650 €
2021	COASVI	S'équiper pour faire face à la crise sanitaire	2 000 €	500 €
2021	FAR	Acquisition d'un système de cinéma itinérant pour projections en plein air	93 750 €	25 000 €
2021	Ville de La Rochelle	Travaux écoles Condorcet et Profit	2 582 941 €	20 000 €
TOTAL programmation 2021			2 812 307 €	91 150 €
2022	Ville de La Rochelle	Création d'une aire de glisse et de grimpe pour les moins de 8 ans	115 640 €	20 000 €
2022	COASVI	Renouvellement et complément matériels aide à la vie associative	4 190 €	1 000 €
2022	ONE STATION	« Villeneuve-les-Salines – Ensemble au micro ! »	48 340 €	24 170 €
2022	Ville de La Rochelle	Extension de l'école Jean Bart	175 260 €	30 000 €
2022	ALPMS	Acquisition de 2 véhicules Renault Kangoo	45 633 €	22 800 €
2022	Régie de quartiers Diagonales	"Dunes fertiles" : aménagement d'une ferme maraîchère à Villeneuve-les-Salines, dans cadre d'un chantier d'insertion	101 646 €	30 000 €
2022	Ville de La Rochelle	Aménagement d'un parc canin à Villeneuve-les-Salines	92 547 €	20 000 €
TOTAL programmation 2022			583 256 €	147 970 €
2023	COASVI	Renouvellement de matériel destiné à être prêté	3 747 €	1 873 €
2023	COLLEGE PIERRE MENDES France	Achat du parc instrumental pour l'ouverture d'une classe orchestre au collège	18 095 €	5 300 €
2023	Ville de La Rochelle	Création d'un city stade à Port-Neuf	106 456 €	30 000 €
2023	Ville de La Rochelle	Renouvellement du matériel audiovisuel de la médiathèque de Villeneuve-les-Salines	6 578 €	3 288 €
2023	Ville de La Rochelle	Réhabilitation du terrain de basket du Parc Kennedy - Mireuil	42 747 €	21 374 €
2023	CSC LE PERTUIS	Ludomobile, de Mireuil vers l'Agglomération...	95 172 €	20 000 €
2023	HORIZON HABITAT JEUNES	Au RK, le RestoKoop'	147 523 €	30 000 €
2023	O TOM PO TOM	Acquisition de matériel de diffusion	2 295 €	1 100 €
2023	MAISON DE QUARTIER DE PORT-NEUF	Amélioration des conditions d'accueil des publics de la Maison de Quartier	17 260 €	8 630 €
2023	CSC VILLENEUVE LES SALINES	Projet d'aménagement du nouvel espace d'accueil de loisirs, "ACM Les Salines" à la Cité de la Nature et des Sciences Lavoisier	37 240 €	4 268 €
TOTAL programmation 2023			477 112 €	125 833 €

Subventions d'investissement octroyées Années 2016-2023

Ville	QPV	Subvention 2023	Opérations	Dépense subventionnable	Taux	Montant attribué	
La Rochelle	Mireuil	DSIL 2016	Planification énergétique du territoire – Réseaux de chaleur ENR – Quartier de Mireuil	187 215,28 €	80,00 %	149 772,22 €	
		DSIL 2018	Rénovation du groupe scolaire des Grandes Varennes	212 770,44 €	70,50 %	150 000,00 €	
		DSIL 2018	Travaux dans les écoles pour la création de classes REP et REP+	86 949,95 €	63,41 %	55 134,96 €	
		DSIL 2019	Accessibilité du groupe scolaire des Grandes Varennes	234 660,91 €	49,15 %	115 333,00 €	
		DSIL 2019	Raccordement au réseau de chaleur de Mireuil	126 117,00 €	60,00 %	75 670,00 €	
		DSIL 2020	Rénovation du stade Le Parco	460 526,18 €	60,22 %	277 341,00 €	
		DSIL 2020	Efficacité énergétique du gymnase Louis Guillet	60 968,03 €	80,00 %	48 774,00 €	
		DSIL Rénovation Thermique 2021	Réfection et pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture du groupe scolaire Louis Guillet	709 173,48 €	17,04 %	120 877,00 €	
	Villeneuve les Salines	DSIL 2020	Mise en accessibilité et sécurisation de l'école Condorcet	289 988,29 €	50,00 %	144 994,00 €	
		DSIL 2020	Efficacité énergétique des écoles Profit et Condorcet	209 721,80 €	60,00 %	125 833,00 €	
		DSIL Rénovation Thermique 2021	Créations de ventilation dans les écoles Profit et Condorcet	162 917,47 €	40,00 %	65 167,00 €	
		DSIL Rénovation Thermique 2021	Efficacité énergétique des écoles La Genette et Condorcet	193 259,58 €	64,33 %	124 321,00 €	
		DSIL Rénovation Thermique 2021	Efficacité énergétique de l'école Profit Tranche 2	379 448,32 €	40,00 %	151 779,00 €	
		DSIL 2022	Efficacité énergétique d'équipements sportifs	62 604,64 €	80,00 %	50 084,00 €	
	Port Neuf	DSIL 2023	Sécurisation de 7 écoles – alarmes PPMS	253 260,22 €	26,80 %	67 873,00 €	
	Opération intégrant plusieurs QPV de La Rochelle	DSIL 2021	Sécurisation des écoles Tranche 2	324 366,94 €	24,19 %	78 463,00 €	
		DSIL 2022	Programme des travaux dans les écoles tranches 2021	265 459,56 €	40,00 %	106 184,00 €	
		DSIL 2022	Programme des travaux dans les écoles tranches 2022	298 571,56 €	40,00 %	119 429,00 €	
						Total	2 027 029,18 €



**l'Assurance
Maladie**
Agir ensemble, protéger chacun

Charente-Maritime

Contrat de ville La Rochelle QVP 2024/2030 Proposition engagement CPAM sur 7 actions

La politique de la ville fédère l'ensemble des partenaires institutionnels, économiques, associatifs, et inscrit dans un document unique leurs actions au bénéfice de quartiers en décrochage. Elle est mise en œuvre localement dans le cadre des contrats de ville¹. Elle peut inclure pour les CPAM, de mener des actions terrain en conformité avec les attendus nationaux sur la santé, la prévention, et l'accès aux droits et aux soins.

L'égalité d'accès aux soins est, avec la qualité des soins et la solidarité, l'un des 3 principes fondateurs de l'Assurance Maladie depuis 1945.

L'Assurance Maladie lutte contre le renoncement aux soins, quelles qu'en soient les formes et les raisons. Elle intervient en amont de la maladie et de ses complications, en accompagnant chaque assuré avec des services de prévention et des parcours propres à sa pathologie, à son âge ou à sa situation de vie. « L'Aller vers » maintenant déployé permet en outre une proximité de terrain très appréciée des assurés et des partenaires qui les accompagnent sur le terrain, et notamment pour les assurés qui ne viennent pas en accueil ou qui n'ont pas de compte ameli.

La CPAM de la Charente Maritime assure pour le régime général un peu plus de 630 000 bénéficiaires, et propose une attention particulière pour les 8 familles d'assurés qui résident en Charente Maritime. En complément, elle mènera prochainement des actions territoriales au sein même des quartiers prioritaires de la ville, dans le cadre des contrats de ville.

¹ Cf carte des Quartiers Prioritaires de la Ville pour la région Nouvelle Aquitaine en annexe.



Statistiques descriptives générales issues des bases CPAM :

Population protégée par la CPAM de la Charente Maritime

Critères : Bénéficiaires de plus de 18 ans et plus gérés par la CPAM de la Charente-Maritime

Source : SIAM ERASME

le 15/01/20

QPV	Quartier	Bénéficiaires	% de femmes	% bénéf. de 18 à 24 ans	% bénéf. de 25 à 59 an	% bénéf. de 60 ans et plus
La Rochelle	Mireuil	3 336	54%	15%	60%	26%
	Port Neuf	1 687	53%	10%	55%	35%
	Villeneuve les Salines	4 446	54%	11%	54%	35%
Département		502 326	53%	9%	50%	41%

QPV	Quartier	Bénéficiaires	% Travailleurs indépendants	% retraité	% demandeur d'emploi	% Tutelle
La Rochelle	Mireuil	3 336	8%	14%	11%	>1%
	Port Neuf	1 687	8%	19%	10%	>1%
	Villeneuve les Salines	4 446	9%	20%	8%	>1%
Département		502 326	12%	23%	7%	>1%

QPV	Quartier	Bénéficiaires	%Fond national solidarité	Sans médecin traitant	% sans médecin traitant	Sans compte ameli
La Rochelle	Mireuil	3 336	2%	404	12%	26%
	Port Neuf	1 687	4%	185	11%	23%
	Villeneuve les Salines	4 446	2%	464	10%	23%
Département		502 326	1%	51 120	10%	20%

QPV	Quartier	Bénéficiaires	Sans complémetnaire santé	% sans complémentaire santé	Sans soins + 2 ans	% sans soins + 2 ans
La Rochelle	Mireuil	3 336	483	14%	93	2,8%
	Port Neuf	1 687	205	12%	34	2,0%
	Villeneuve les Salines	4 446	556	13%	107	2,4%
Département		502 326	51 862	10%	10 047	2,0%

Propositions d'actions et d'indicateurs associés

Cible Action Caisse Proposée 1	Précisions action	Indicateur associé	Statut
« Le Conseil Citoyen se doit d'être à la fois le porte-voix auprès des institutions des problématiques du quartier et aussi impulser des actions qui favorisent le lien social. »	Rencontre du Conseil Citoyen et identification des besoins de la population du quartier, en matière d'accès aux droits et aux soins via leurs filtres.	Nb de rencontres Nb d'actions à planifier à l'issue de ces rencontres.	Action portée par la cheffe de projets.

Cible Action Caisse Proposée 2	Précisions action	Indicateur associé	Statut
Soutien des habitants et des structures – Prévention et accès à l'examen de prévention en santé	Prise en charge des transports pour se rendre collectivement et aide à l'organisation pour le déroulé de l'examen de prévention en santé sur Saintes. Aide à la communication, fourniture de supports (dépliants adaptés)	Nb de prises en charge aides financières et d'interventions réalisées annuellement par la MisAS, et la cheffe de projets pour l'aide à l'organisation et la communication. Actions de communication déployées.	Action à organiser localement avec pour déploiement la MisAS (prise en charge) et la cheffe de projets pour l'aspect organisationnel avec les structures repérées et communication.

Cible Action Caisse	Précisions action	Indicateur associé	Statut
Proposée 3			
Aller vers les personnes éloignées de l'emploi en partenariat avec France travail et la Mission Locale ADAS : accès aux droits et aux soins DE Demandeurs d'emploi	Organiser des événements ADAS en lien avec France travail : -proposer des ateliers compte ameli, webinaires, droits des DE -proposer des interventions en Aller vers au sein des structures du quartier -adapter les actions aux besoins des habitants	Nb d'évènements avec présence CPAM ateliers France travail ; Nb ateliers réalisés ; Nb de personnes rencontrées dans le cadre de l'Aller vers ; Nb d'actions sur mesure réalisées au regard des besoins des habitants.	CPAM : prévention, ADAS et partenariats.

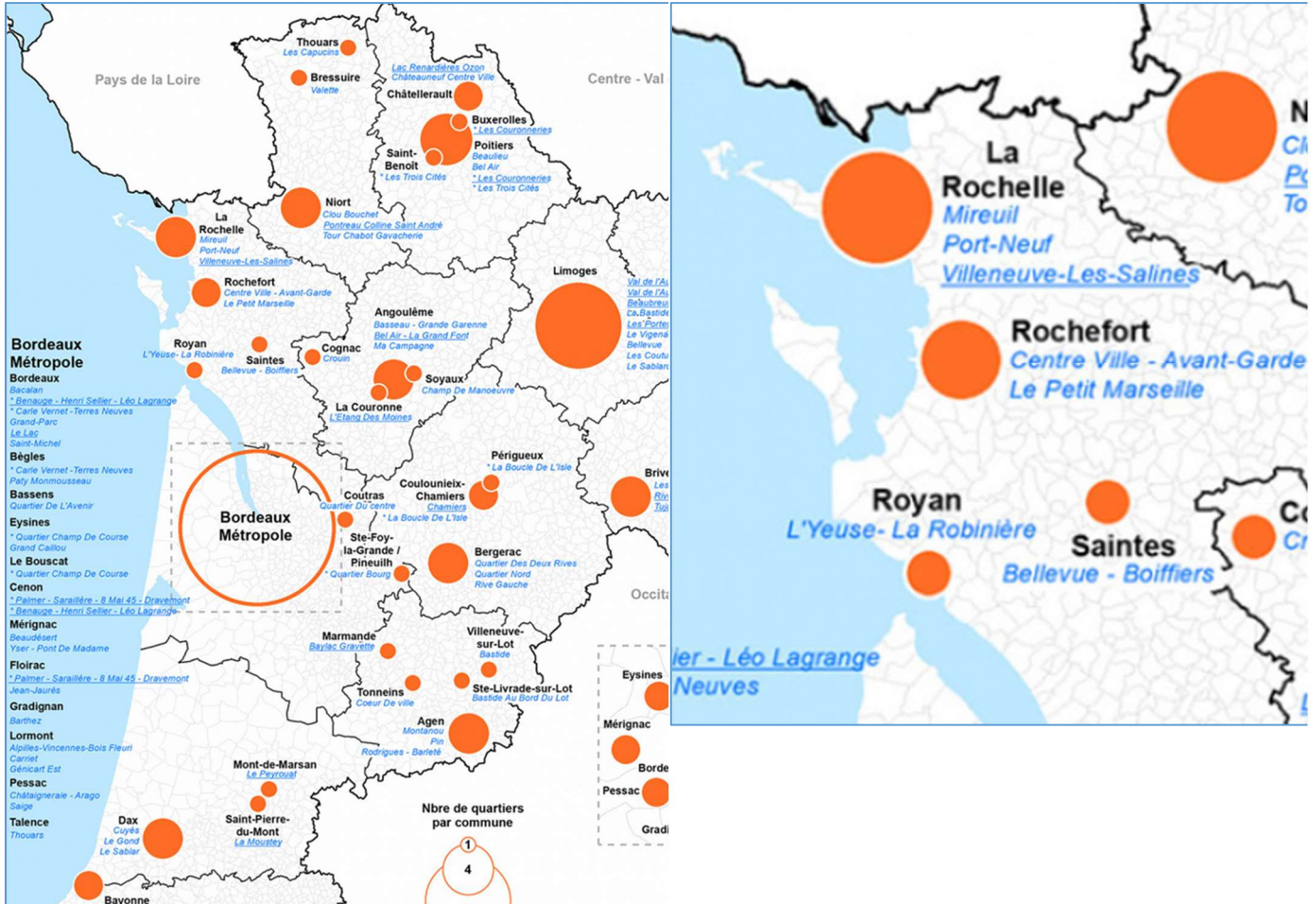
Cible Action Caisse	Précisions action	Indicateur associé	Statut
Proposée 4			
Identifier et contacter des relais accès aux droits et aux soins , les informer de l'offre de services en ligne associés au site, et les services proposés aux assurés.	Les relais peuvent être déjà existants, à l'instar des associations caritatives Les webinaires CPAM font partie des « produits » à proposer aux relais.	Nombre de relais repérés. Nombre de relais actifs.	Cheffe de projets pour déploiement partenarial.

Cible Action Caisse	Précisions action	Indicateur associé	Statut
Proposée 5			
Transmission de la liste des nouveaux arrivants pour contact attentionné.	Evaluer offre de service à titre expérimental pour les nouveaux arrivants. Accès médecin traitant, mutuelle, compte ameli et prévention.	Nombre de nouveaux arrivants accompagnés par la CPAM.	Suivi cheffe de projets

Cible Action Caisse	Précisions action	Indicateur associé	Statut
Proposée 6			
A partir des habitants du QVP : évaluation statistique de l'accès au médecin traitant, à la mutuelle, au compte ameli et aux soins depuis plus de 2 ans.	Analyse statistique de l'accès aux droits et mesure d'impact annuelle. Ajout d'actions éventuelles à prévoir suivant les résultats.	Réalisation de la mesure statistique, de la mesure d'impact et transmission des résultats.	Suivi cheffe de projets et département statistiques.

Cible Action Caisse	Précisions action	Indicateur associé	Statut
Proposée 7			
A partir des habitants du QVP : parcours insertion soins en lien avec les travailleurs indépendants. N.B. : si possible, identification des micro-entrepreneurs parmi les T.I.	-Evaluation des assurés TI et accès aux droits et aux soins. -Projet newsletter prescripteurs TI trimestrielle (perspective)	Fourniture des données à périodicité	Suivi cheffe de projets et département statistiques.

Annexe : carte des contrats de ville Nouvelle Aquitaine et détail pour la Charente Maritime



Liste des sigles

ACI : Ateliers et Chantiers d'Insertion

ADAS : Accès aux Droits et Aux Soins

ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie

AI : Association d'Insertion

ALPMS : Agence Locale de Prévention et de Médiation Sociale

AMO : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage

ANCT : Agence Nationale de la Cohésion des Territoires

ANCV : Agence Nationale pour les Chèques-Vacances

ANRU : Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine

ASV : Atelier Santé Ville

BBC : Bâtiment Basse Consommation (d'énergie)

BOP : Budget Opérationnel de Programme

BRDE : Bourse Régionale Désir d'Entreprendre

CAE/CIE : Contrat d'Accès à l'Emploi / Contrat Initiative Emploi

CASPD : Conseil d'Agglomération de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

CDA : Communauté d'Agglomération

CIA : Convention Intercommunale d'Attribution

CIDFF : Centre d'Information sur les Droits des Femmes et Familles

CIL : Conférence Intercommunale du Logement

CDV : Contrat De Ville

CLS : Contrat Local de Santé

CMUC : Couverture Maladie Universelle Complémentaire

CNAF : Caisse Nationale des Allocations Familiales

CNAV : Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse

Coworking : Espace de travail partagé

CSC : Centre Socio-Culturel

CSP : Circonscription de Sécurité Publique

CUCS : Contrat Urbain de Cohésion Sociale

DALO : Droit Au Logement Opposable

DASEN : Direction Académique des Services de l'Education Nationale

DDETS : Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, et des Solidarités

DEFM : Demande d'Emploi à la Fin du Mois

DELD : Demandeurs d'Emploi de Longue Durée

AR Prefecture

017-211700281-20240328-DEL23_280324-DE

Reçu le 04/04/2024

Publié le 04/04/2024

DILCRAH : Délégation Interministérielle à la Lutte Contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Haine

DLA : Dispositif Local d'Accompagnement

DRAC : Direction Régionale de l'Action Culturelle

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

ETTI : Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion

FILOSOFI : Fichier Localisé Social et Fiscal

FIPD : Fonds Interministériel de la Prévention de la Délinquance

HLM : Habitation à Loyer Modéré

INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

IRIS : Ilots Regroupés pour l'Information Statistique

MILDECA : Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites Addictives

MSP : Maison de Santé Pluridisciplinaire

NEET : Not in Education, Employment or Training

OPH : Office Public de l'Habitat

PEAC : Parcours d'Education Artistique et culturelle

PEDT : Projet Educatif De Territoire

PEL : Projet Educatif Local

PLH : Programme Local de l'Habitat

PLAI : Prêt Locatif Aidé d'Intégration

PLIE : Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi

PLUS : Prêt Locatif à Usage Social

PPGDID : Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information du Demandeur

PRE : Programme de Réussite Educative

PRU : Programme de Renouvellement Urbain

PSP : Plan Stratégique de Patrimoine

QPV : Quartier Prioritaire de la Ville

REP : Réseau d'Education Prioritaire

RPLS : Répertoire du Parc Locatif Social

RSA : Revenu de Solidarité Active

SDJES : Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

SIAE : Structures d'Insertion par l'Activité Economique

SRU : Solidarité Renouvellement Urbain

TAP : Temps d'Activités Péri-scolaires

TFPB : Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties

TPE : Très Petites Entreprises

VLS : Villeneuve Les Salines

ZFU : Zone Franche Urbain